

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ERP DOMAINE SAINT MARC

Adresse: 150 - 154 avenue Jean et Marcel de Fontenaille - 13100 MARSEILLE

Coordonnées GPS: 43.53489332476219, 5.4776716232299805

Cadastre: E17, EI453, EI454, EI274, EI154

Commune: AIX EN PROVENCE

Code Insee: 13001

Reference d'édition: 1603767

Date d'édition: 25/11/2021

Vendeur-Bailleur:

SCCV AIX PCE FONTENAILLE 1

Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 2

1 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 2		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Arc	Approuvé	02/03/2020
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	02/03/2020
PPR Naturels Mouvement de terrain	OUI	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines) Carrières souterraines de gypse	Approuvé	17/05/2001
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	27/06/2012
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	17/05/2001
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	27/06/2012
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt	Prescrit	30/03/2021
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/VHRZA>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL-13001-05

du 3 juillet 2020

Mis à jour le

2. Adresse

150 - 154 avenue Jean et Marcel de Fontenaille - / Parcelles: EI7 - EI453 - EI454 - EI274 - EI154

code postal ou Insee

13100

commune

AIX EN PROVENCE

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date 27/06/2012

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:

Oui Non

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau:

zone D
faible

zone C
modérée

zone B
forte

zone A
très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui Non

vendeur / bailleur

date / lieu

acquéreur / locataire

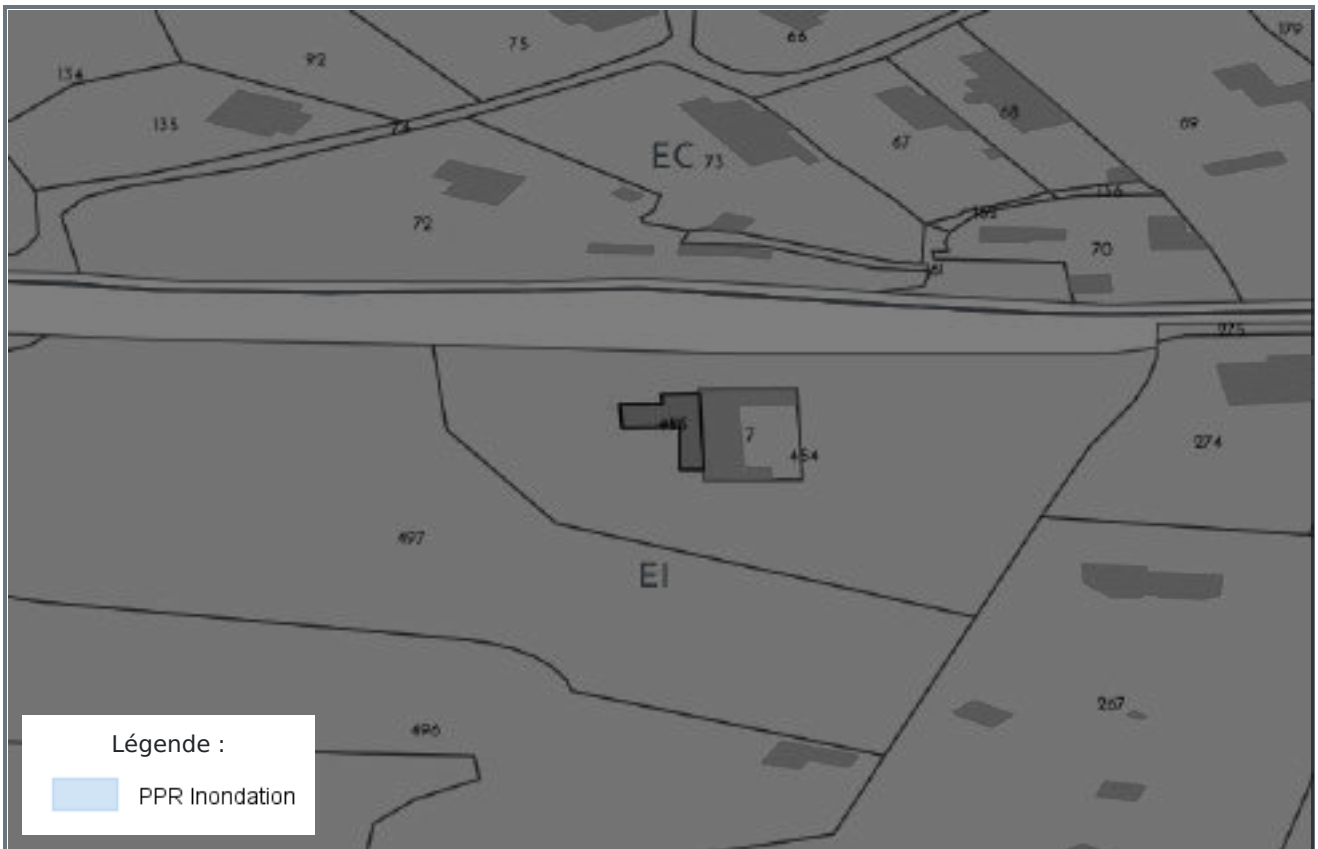
SCCV AIX PCE FONTENAILLE 1

25/11/2021 / AIX EN PROVENCE

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI7



CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI453



CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI454



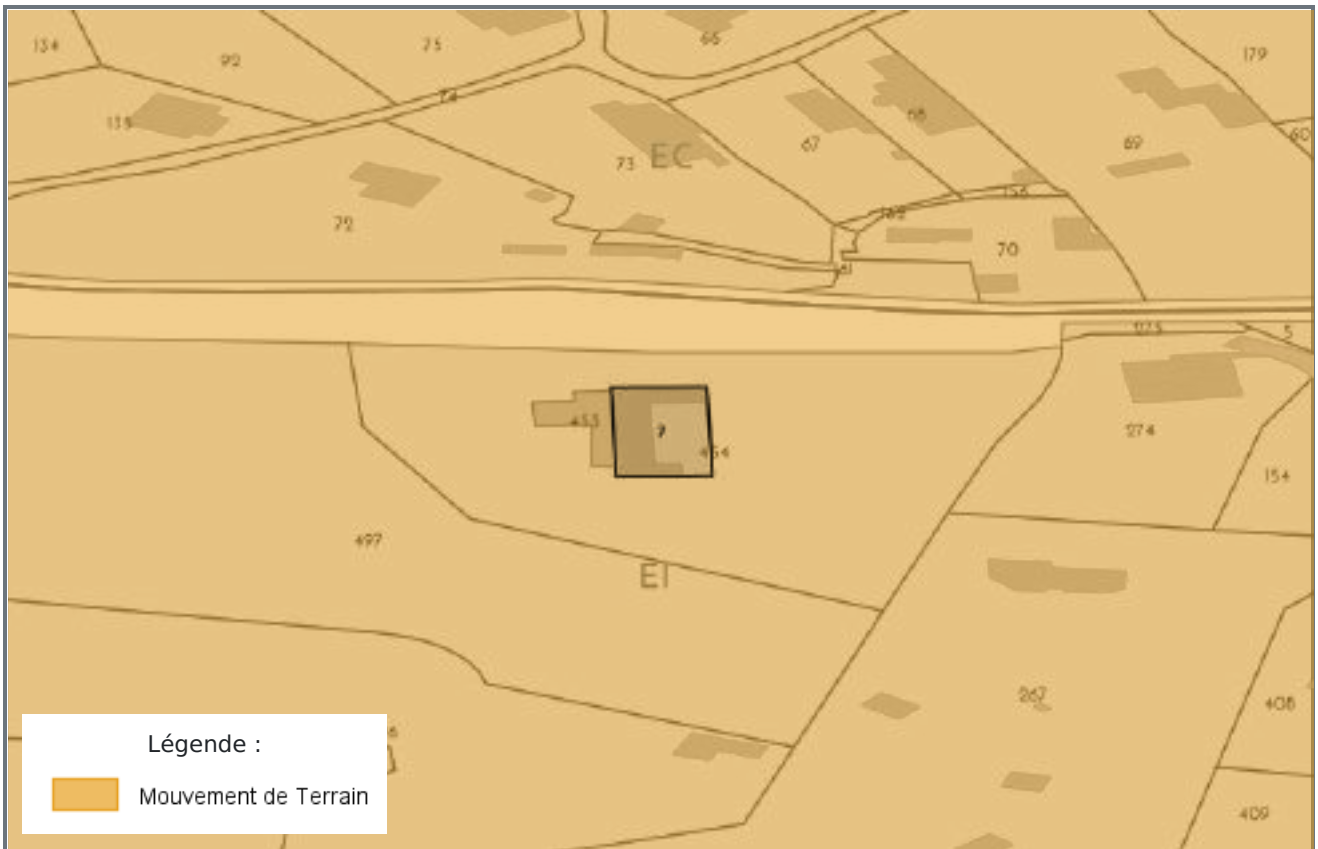
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI274



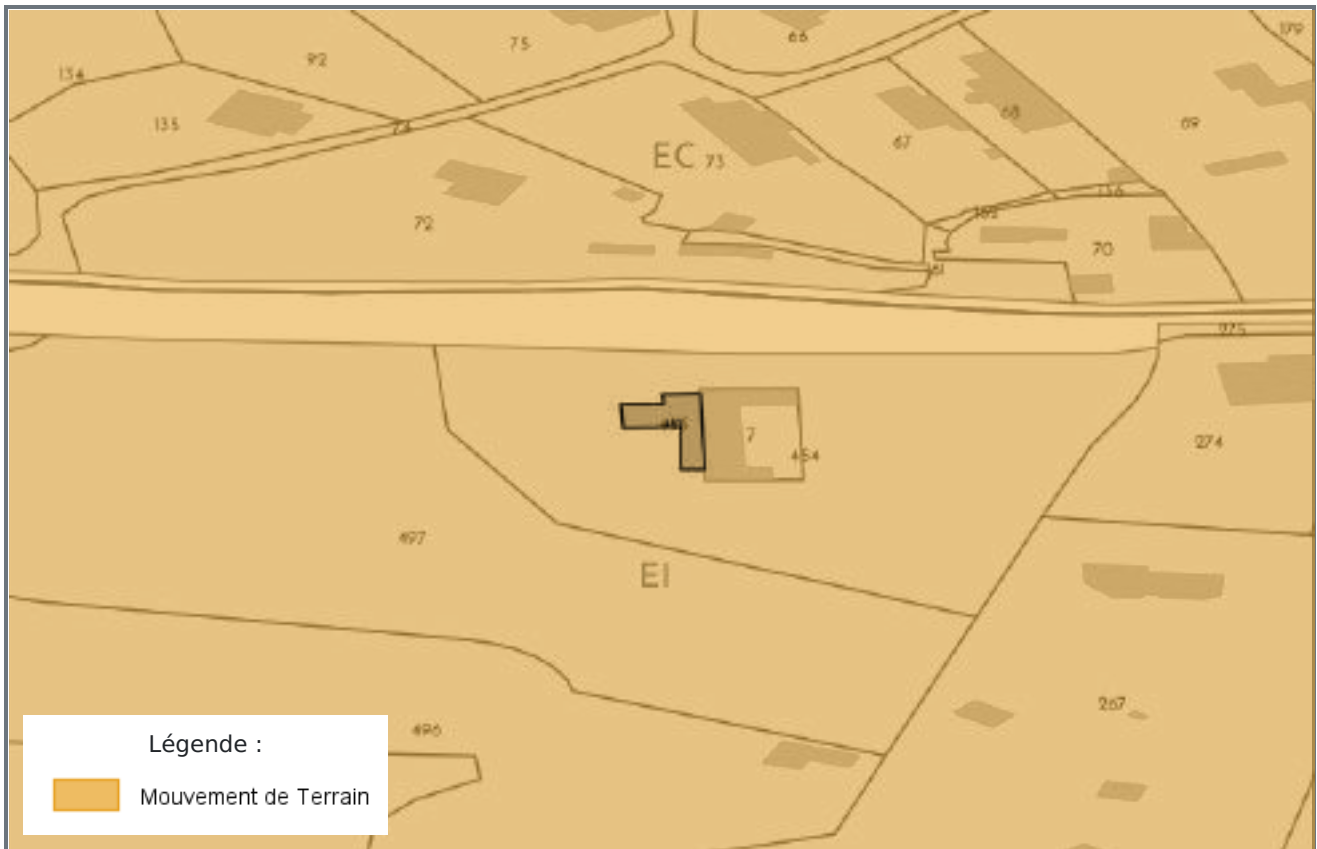
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS - EI154



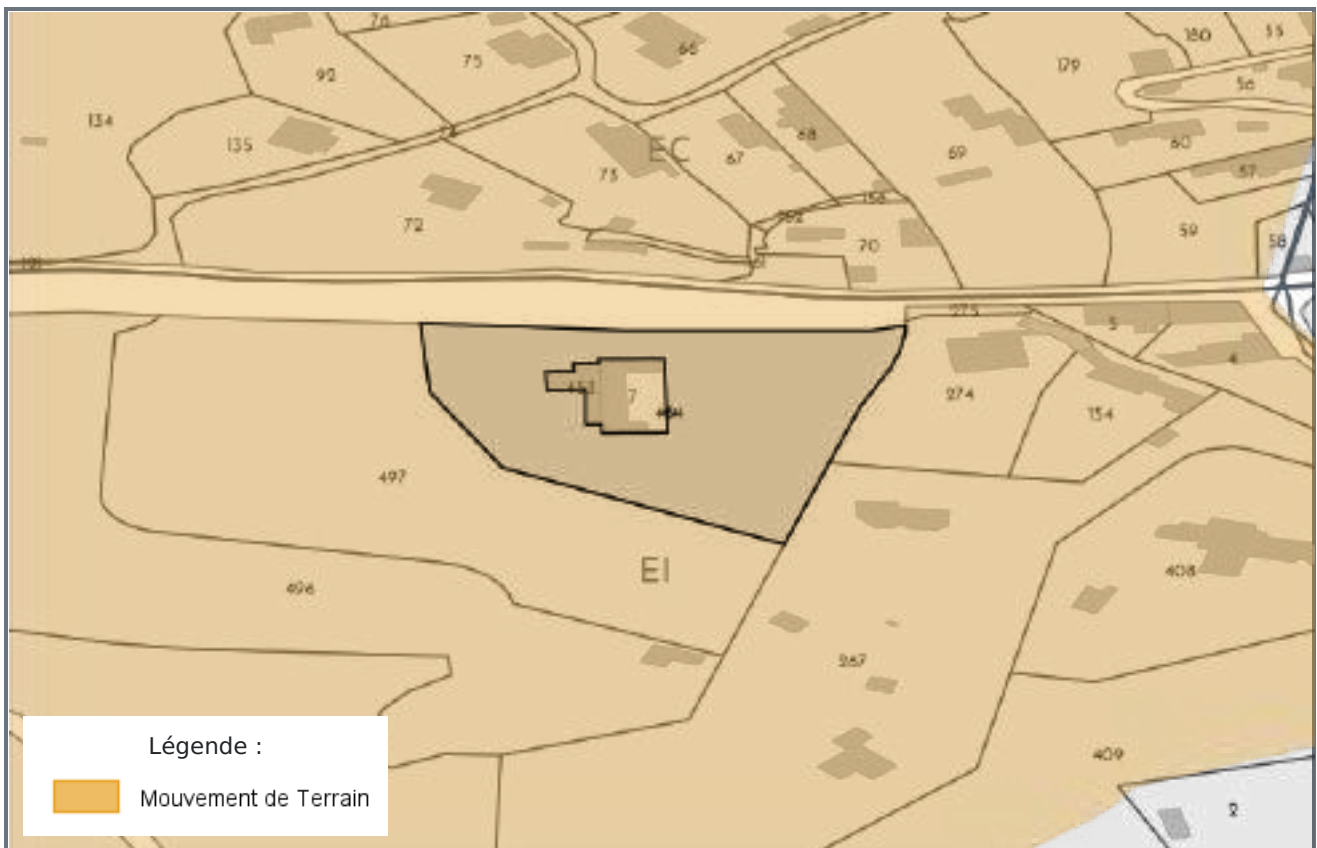
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - EI7



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - EI453



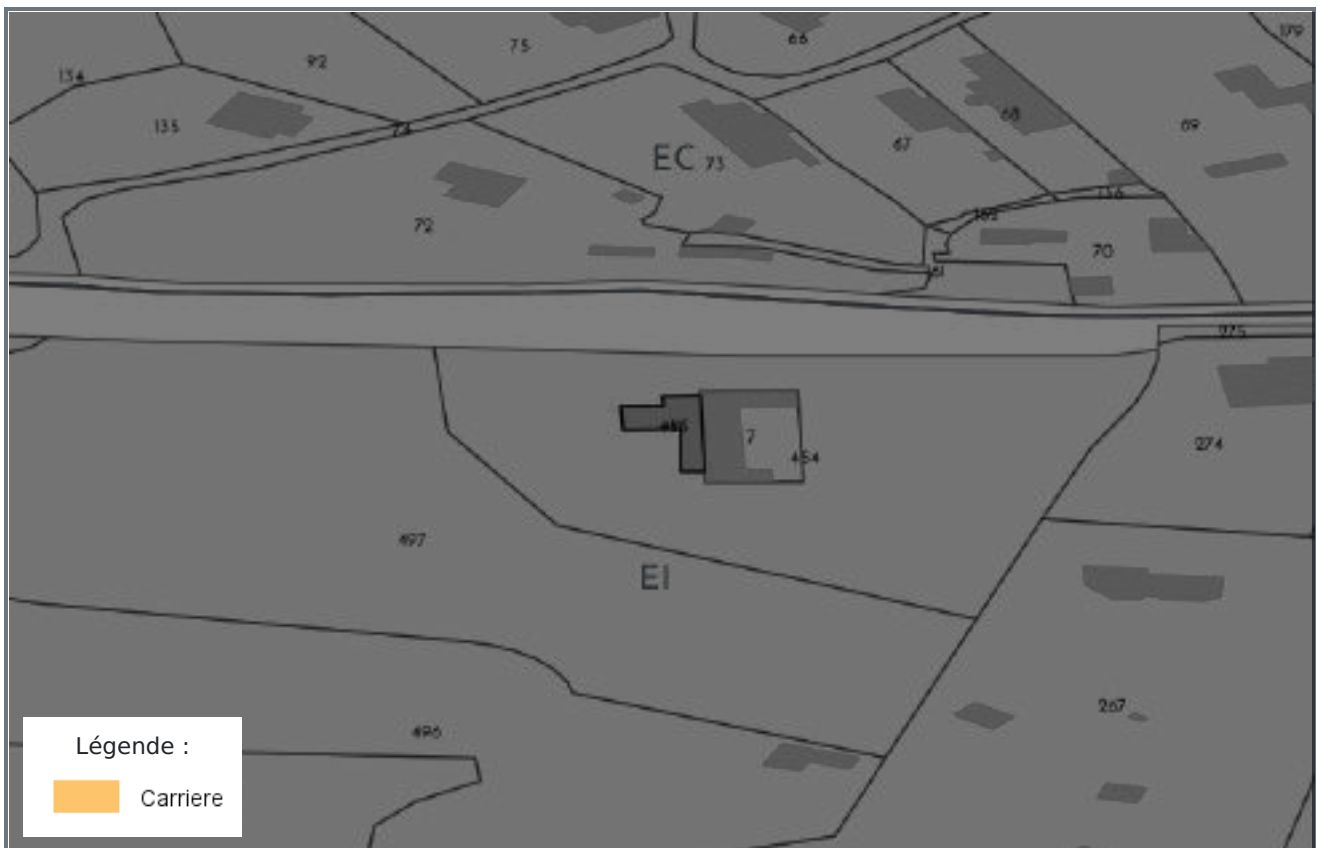
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS - EI454



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI7



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI453



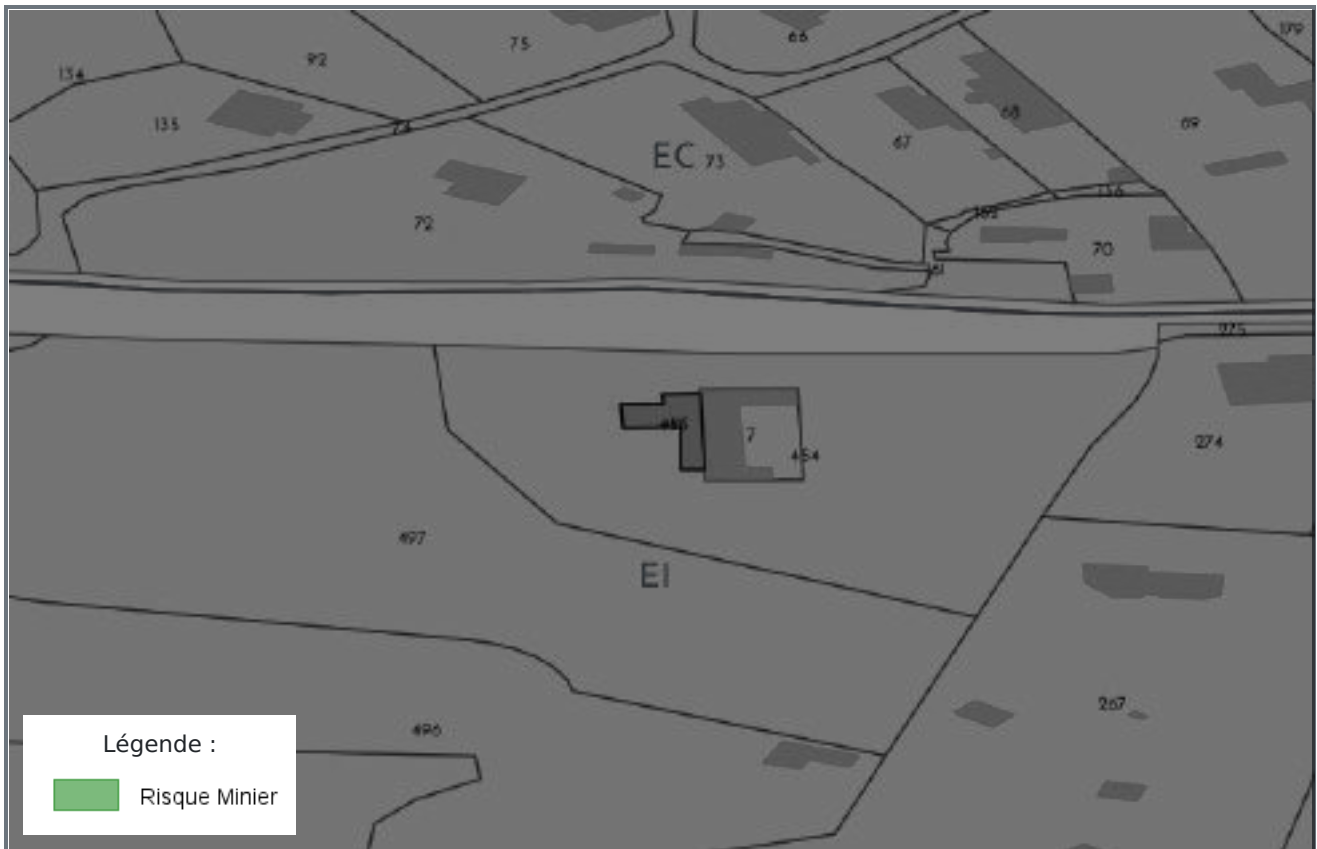
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI454



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE) - EI274



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI453



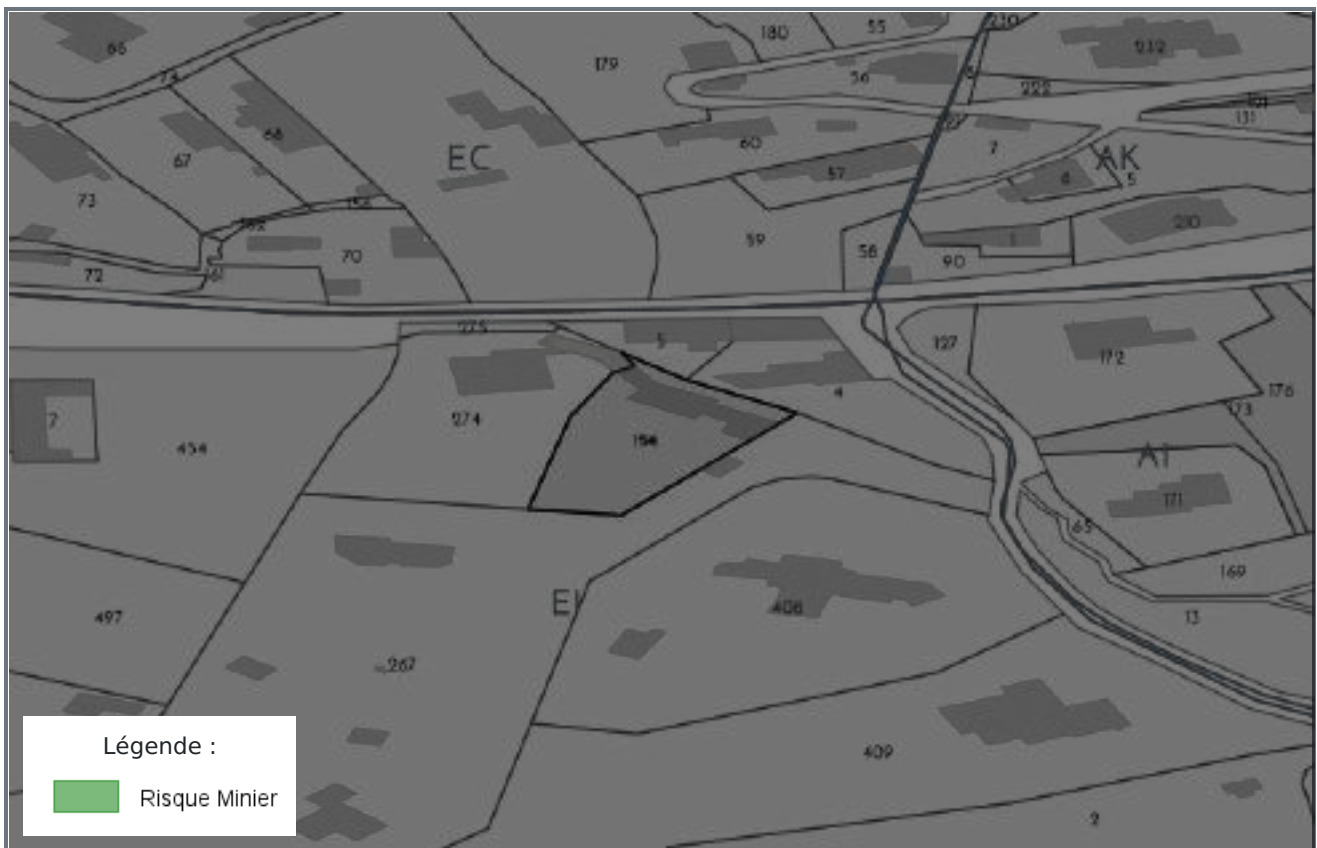
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI454



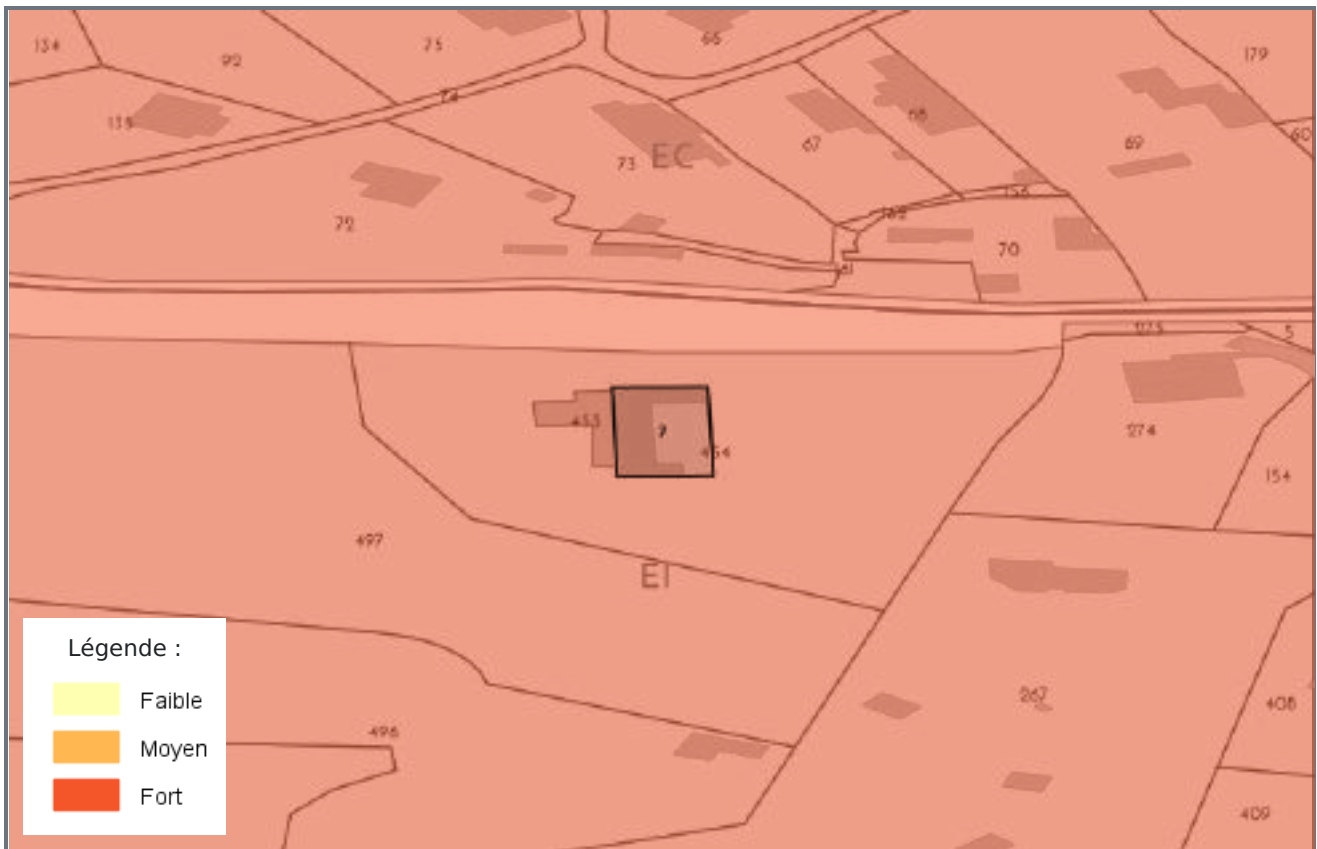
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI274



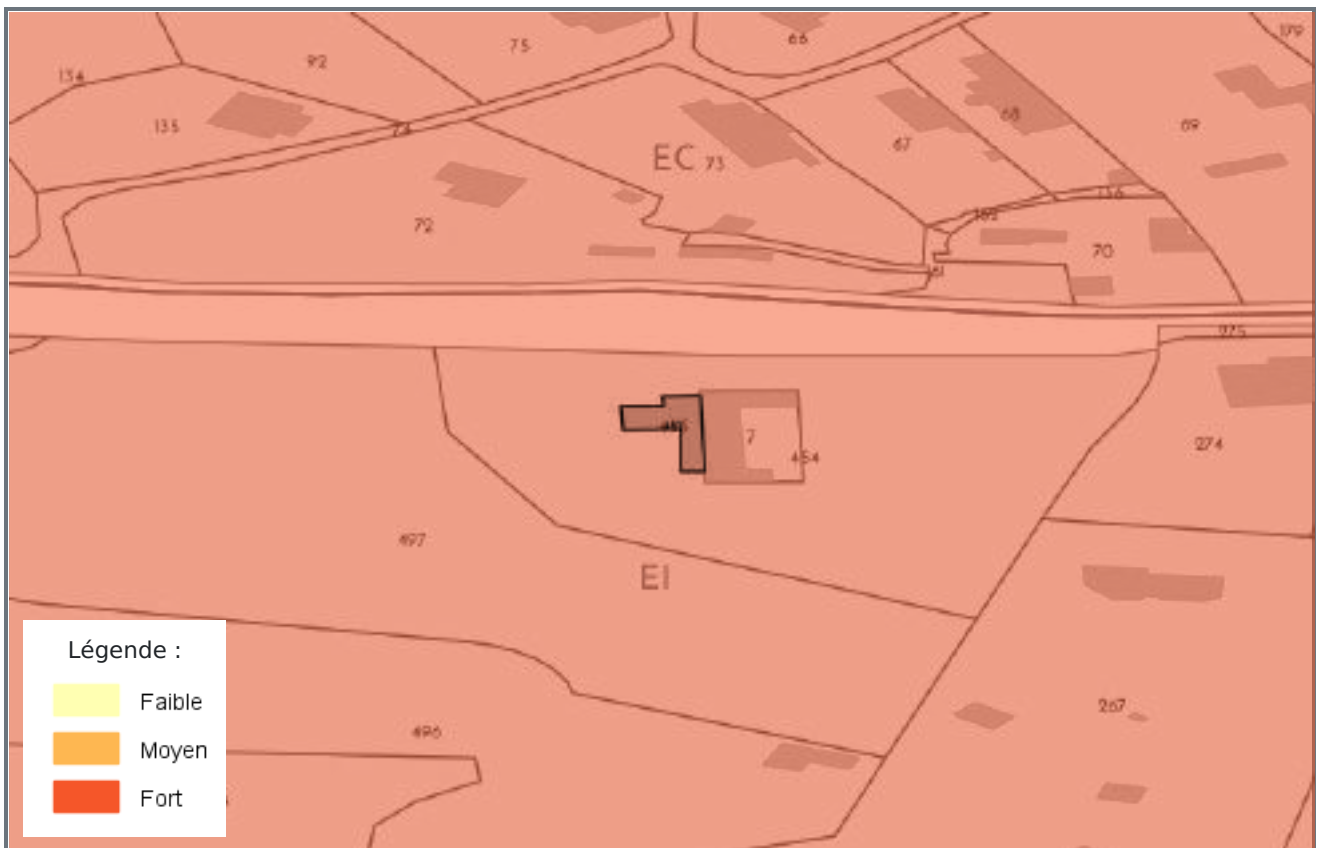
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES) - EI154



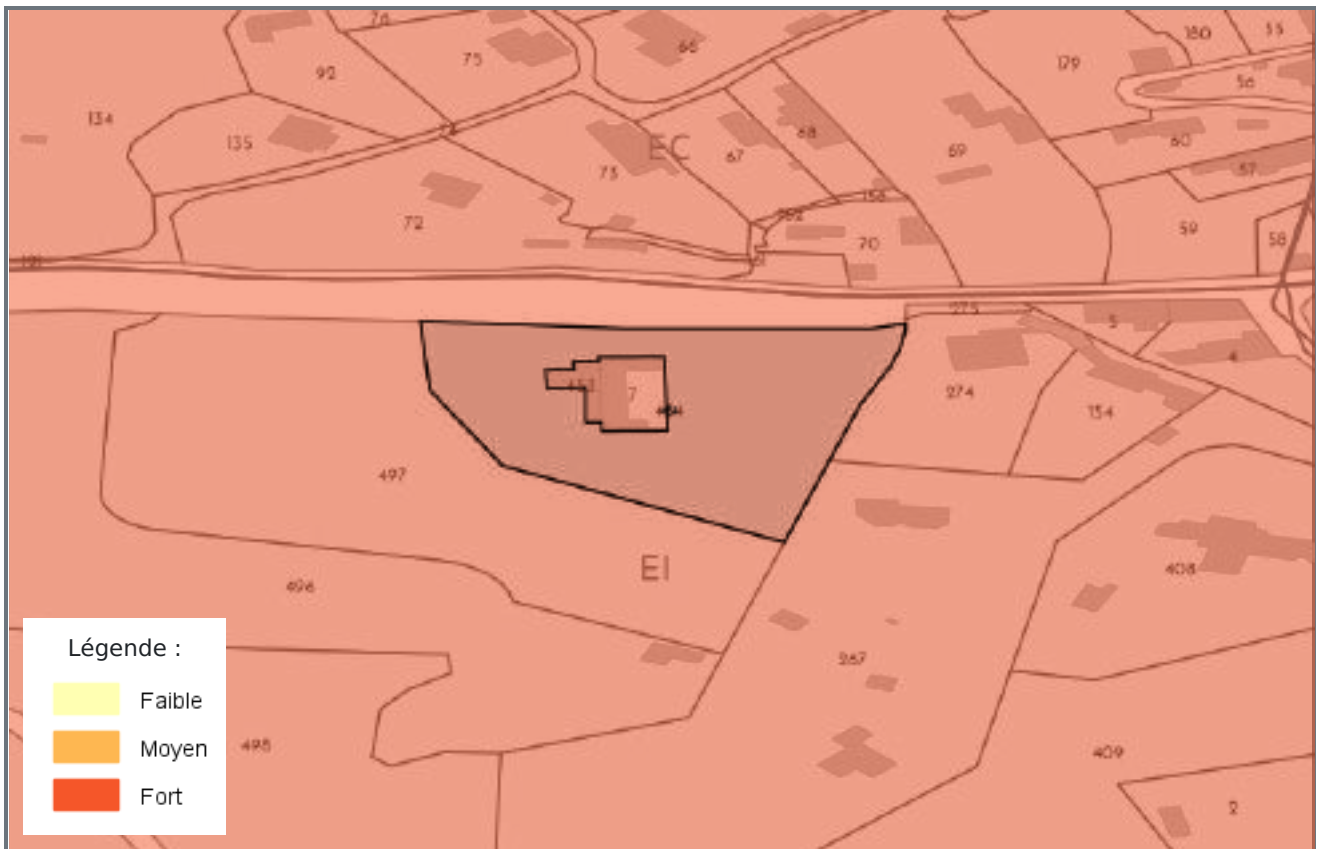
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI7



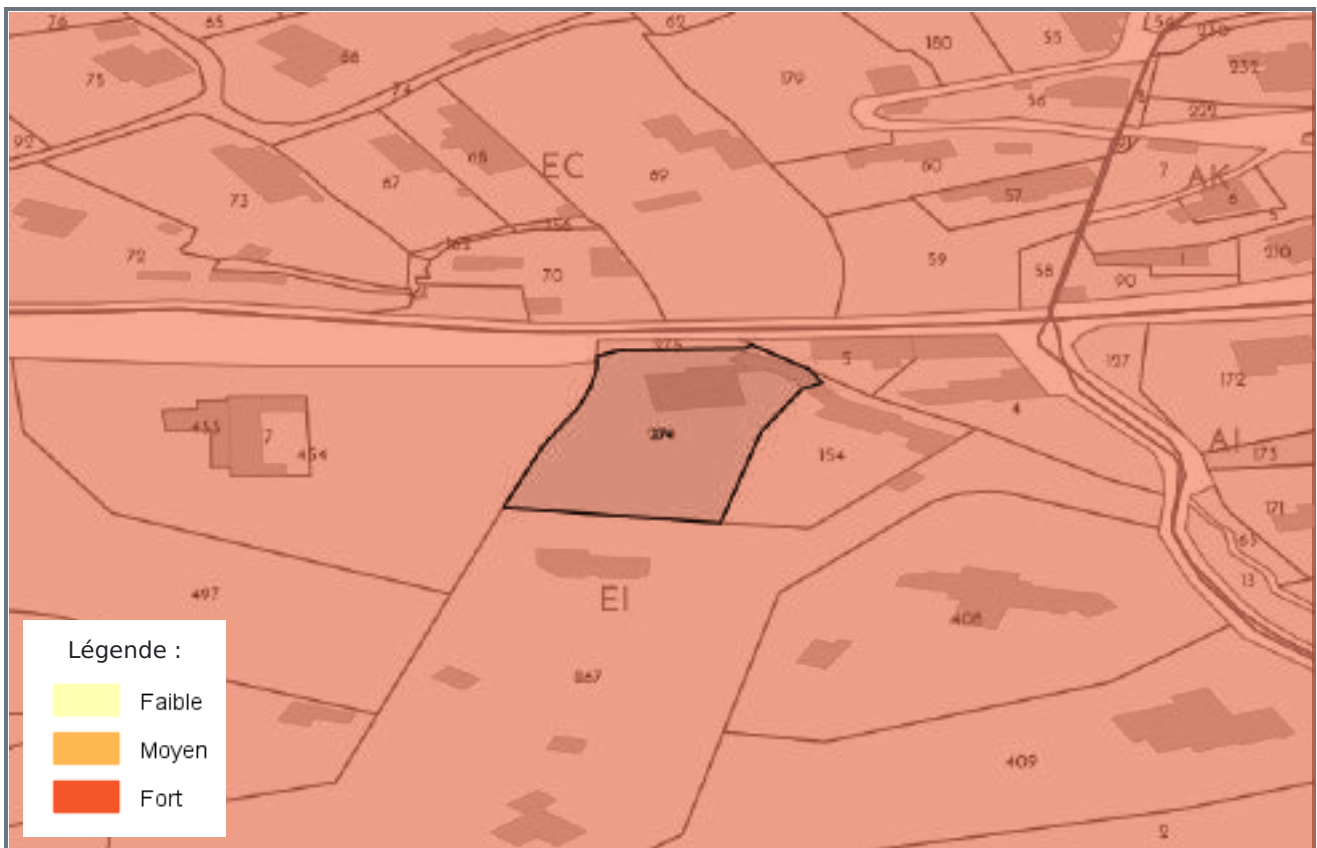
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI453



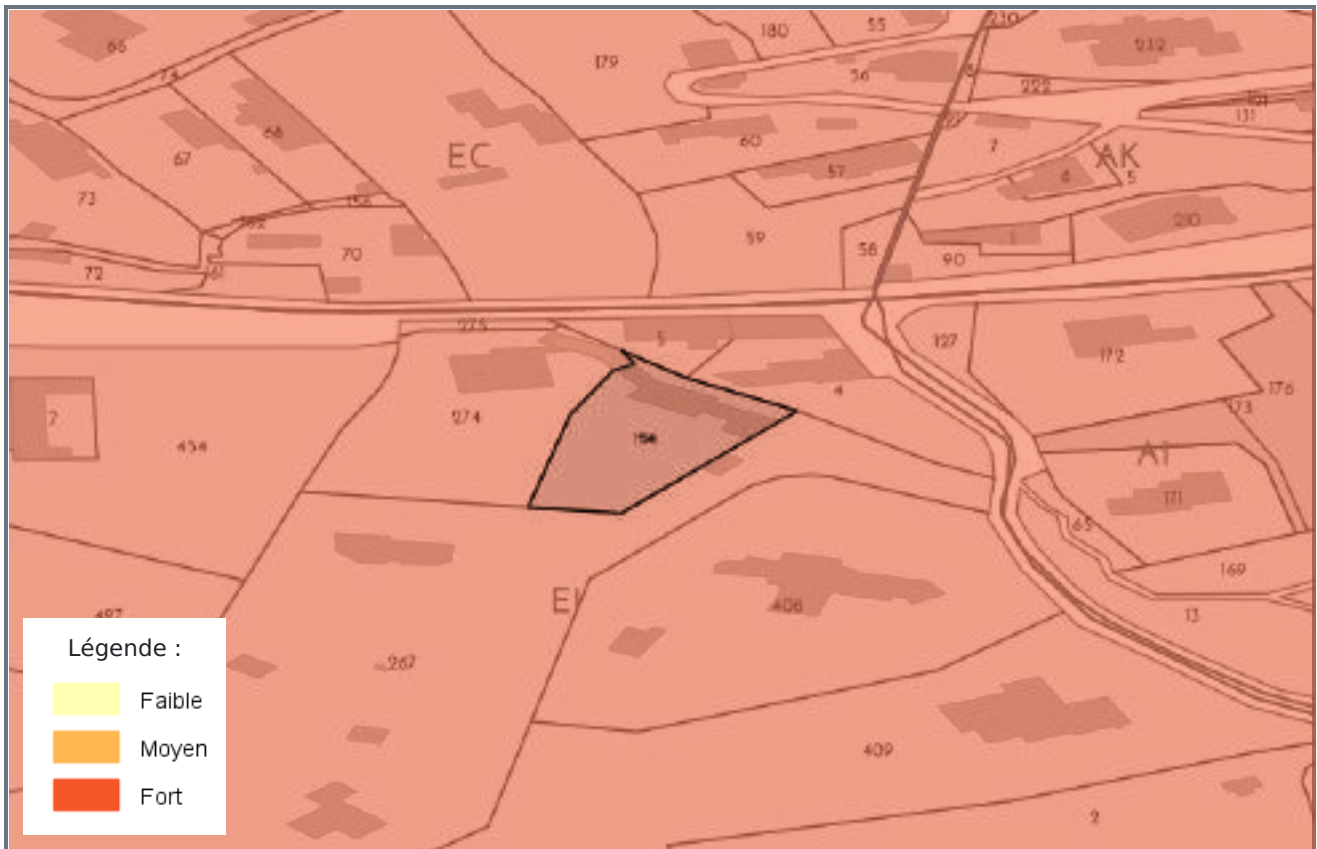
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI454



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI274



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) - EI154



RADON - EI7



RADON - EI453



RADON - EI454



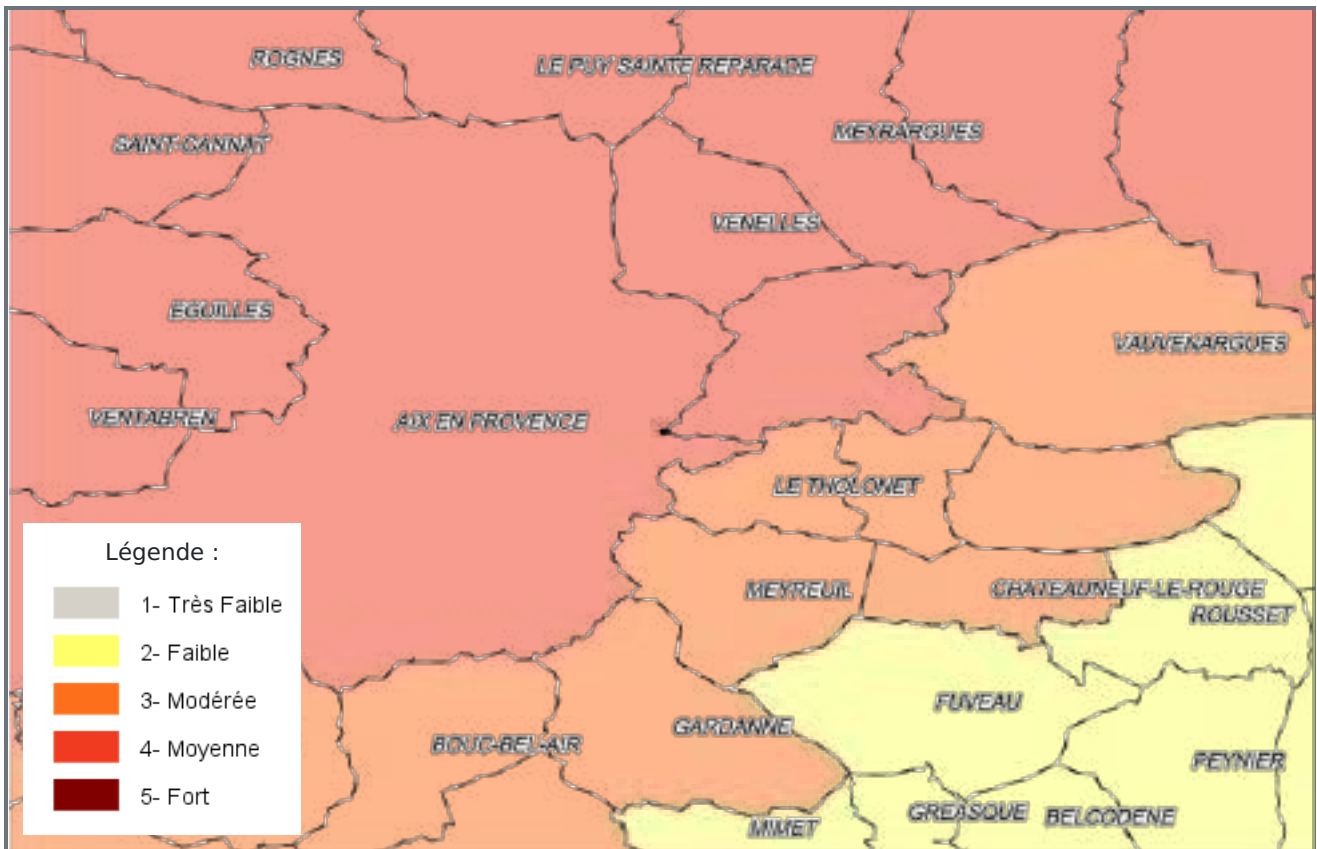
RADON - EI274



RADON - EI154



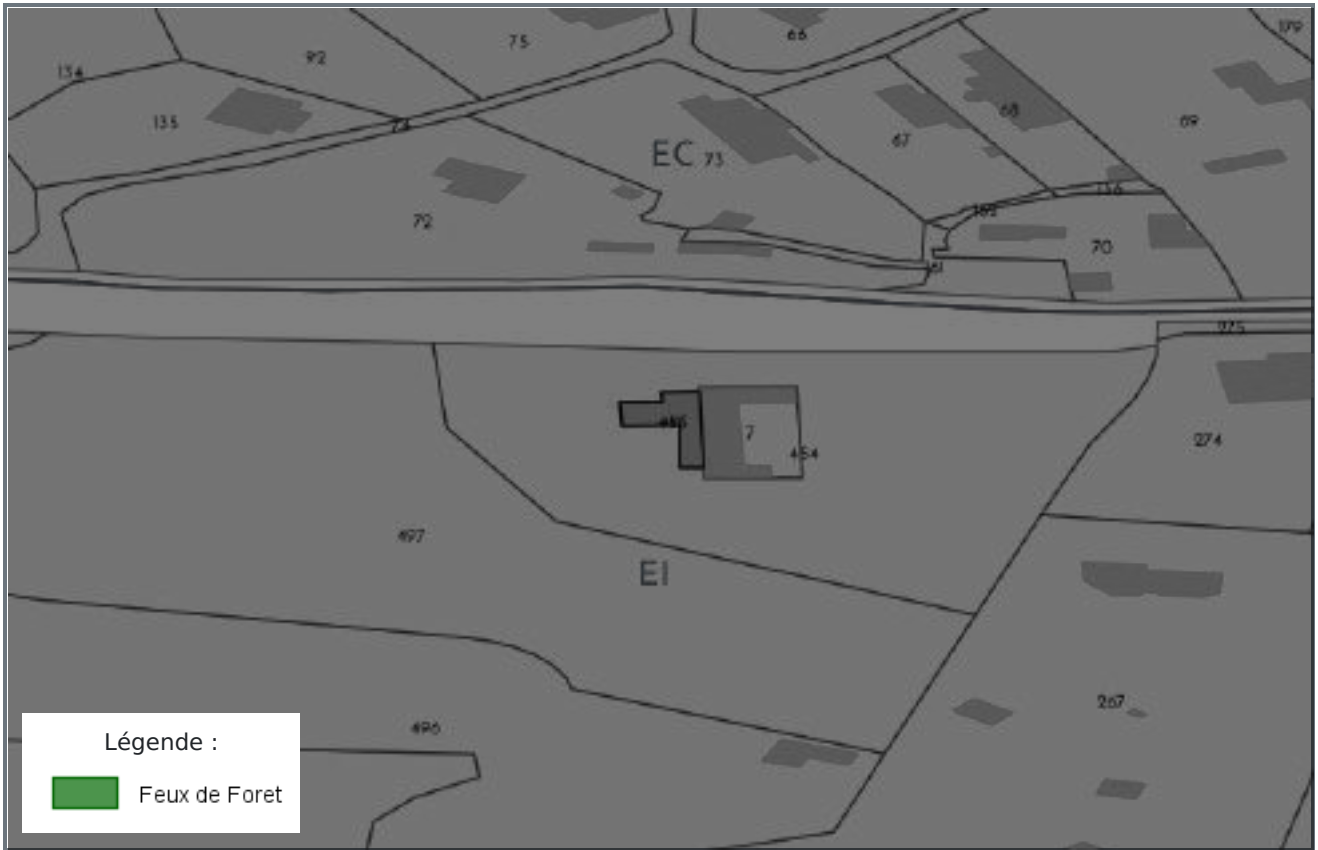
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI7



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI453



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI454



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI274



CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS - EI154



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
PAC1308415	augier, , quartier repentance de aix-en-provence (13001)	490 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site ICPE a moins de 500 mètres		



Préfecture : Bouches-du-Rhône
Commune : AIX EN PROVENCE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

150 - 154 avenue Jean et Marcel de Fontenaille - /
Parcelles: EI7 - EI453 - EI454 - EI274 - EI154
13100 AIX EN PROVENCE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2017	31/12/2017	10/07/2018	27/07/2018	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	18/05/1993	12/06/1993	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	06/01/1994	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1992	28/02/1993	30/06/1994	09/07/1994	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1993	30/06/1993	27/12/2000	29/12/2000	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/06/2002	11/01/2005	01/02/2005	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	10/09/2005	10/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	18/04/2008	23/04/2008	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	15/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	01/12/2019	01/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2019	30/06/2019	29/04/2020	12/06/2020	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Commune d'Aix en Provence

Information des Acquéreurs – Locataires (IAL) sur les risques naturels miniers et technologiques

pour application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

DOSSIER COMMUNAL D'INFORMATIONS

N°: IAL – 13001-06

DATE D'ÉDITION: Août 2021

QU'EST CE QU'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)

Le PPR est l'outil de l'État en matière de prévention des risques.

Il contient des informations tant sur les risques potentiels, les techniques de prévention, la réglementation et l'utilisation du sol. Il a pour vocation:

- de préserver et d'améliorer la sécurité des personnes et des biens,
- de réduire les dommages provoqués par des catastrophes naturelles et technologiques,
- de contrôler le développement dans les zones exposées à un risque en évitant d'augmenter les enjeux et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

Il fixe les dispositions applicables aux biens et activités existants, à l'implantation de toute construction et installation, à l'exécution de tous travaux et à l'exercice de toute activité.

Les PPR permettent également de constituer et divulguer une connaissance du risque pour que chaque personne concernée soit informée et responsabilisée.

Le PPR fait l'objet d'un arrêté de **prescription** qui initie la procédure. Son **approbation** par le Préfet lui confère son statut de Servitude d'Utilité Publique (SUP) qui s'impose au Plan d'Occupation des Sols/Plan Local d'Urbanisme. Le PPR approuvé est consultable en mairie, préfecture, sous-préfecture et direction départementale des territoires et de la mer.

1. Document communal Annexé à l'arrêté préfectoral n° IAL-13001-05

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturel : **Oui**

PPR	Date	Aléa
Approuvé	17/05/01	Mouvements de terrain (effondrements)
Approuvé	27/07/12	Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, sécheresse)
Approuvé	02/03/20	Inondation par la rivière de l'Arc et ses principaux affluents
Prescrit	30/03/21	Incendie de Forêt

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt **non**

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 et D563-8-1 du code de l'environnement, disponibles sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr>

La commune est située en zone **4** (sismicité moyenne)

5. les documents de référence mentionnés à l'article R 125-24 auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer sont

-Les fiches synthétiques d'information sur les risques, et les cartographies du présent dossier communal d'information,

-Les rapports de présentation, les règlements et les zonages réglementaires des PPR mouvement de terrain, effondrement et retrait gonflement des argiles, et inondation consultables sur le site internet des services de l'État dans le département :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention>

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site :

<http://www.georisques.gouv.fr>

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LE RISQUE

MOUVEMENTS DE TERRAIN

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

I. Nature et caractéristique de l'aléa

Une partie de la commune (Nord-Ouest entre les Figons et les Pinchinats) est concernée par le risque effondrement/affaissement lié à la présence de carrières souterraines de gypse (Célony, Entremont, Rapine, Sainte Anne). L'aléa "retrait-gonflement des argiles" (sécheresse) concerne toute la commune.

Aléa mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles ou anthropiques¹. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par jour) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour).

- les **effondrements de cavités** souterraines: l'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.
- le **retrait-gonflement** des argiles: les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

II. Nature et intensité du risque

➡ Un PPR "mouvements de terrain – carrières souterraines de gypse" a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 mai 2001. Il vaut servitude d'utilité publique. Il définit 5 zones:

Une zone Rouge

- **R** risque fort

Quatre zones Bleues

- **B1 et B3a**: probabilité de présence de vides souterrains faible et apparition de désordres en surface (affaissement, effondrement) favorable en raison du contexte géologique général;
- **B2**: probabilité de présence de vides souterrains moyenne et apparition de désordres en surface (affaissement, effondrement) peu favorable en raison du contexte géologique général
- **B3b**: probabilité de présence de vides souterrains faible à moyenne et apparition de désordres en surface (affaissement, effondrement et glissement au niveau des Figons) favorable en raison du contexte géologique général;

➡ Un PPR "retrait-gonflement des argiles" (sécheresse) a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 juin 2012

Principe général de zonage réglementaire appliqué dans le PPR:

- une zone **bleu foncé** (B1) très exposée à ce type d'aléa,
- une zone **bleu clair** (B2) moyennement exposée à ce type d'aléa.

III. Informations supplémentaires

Pour les mouvements de terrain et les cavités :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

Pour la consultation du PPR Approuvé « retrait/gonflement des argiles » :

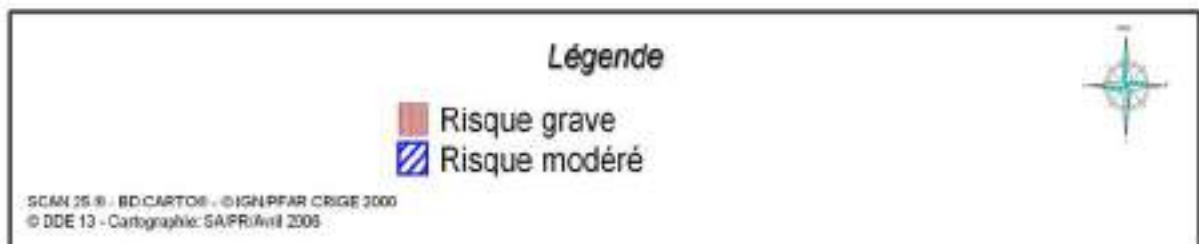
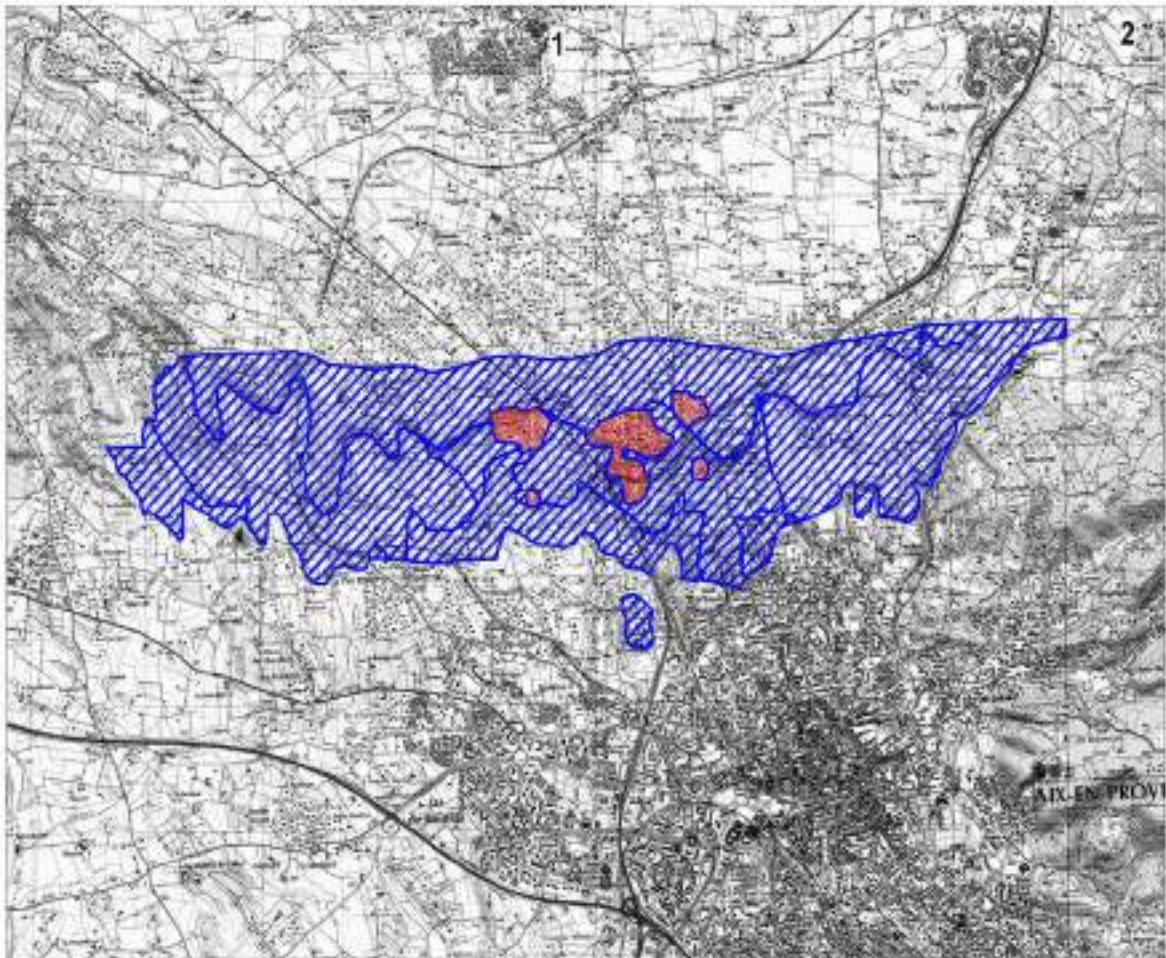
<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

¹ d'origine humaine

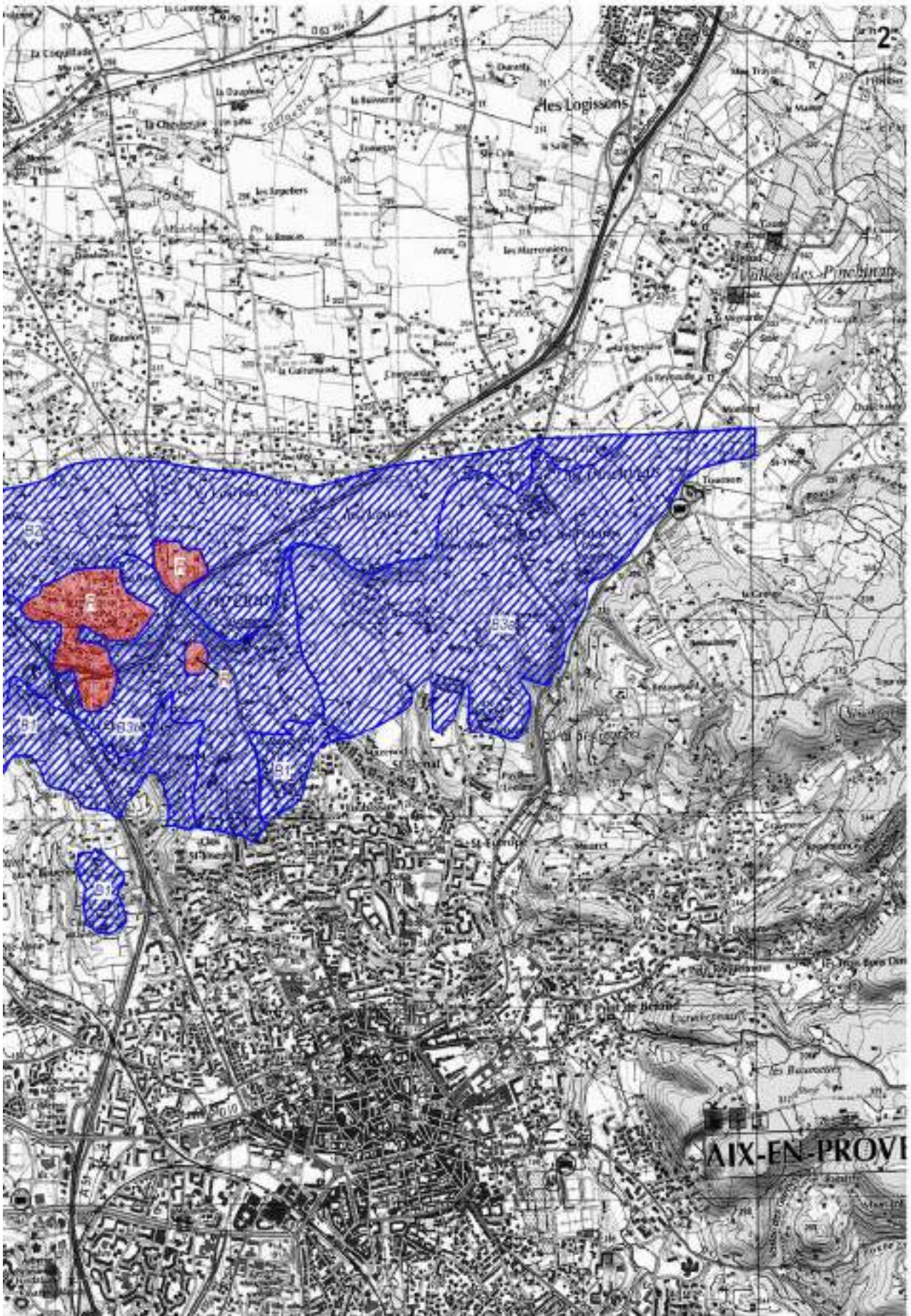


Reproduction du zonage réglementaire du PPR Mouvements de terrain Approuvé Commune de : AIX EN PROVENCE

- Tableau d'assemblage -









État - Région Provence
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PPRPI DES
BULLETS-IL - JUBINS
Direction départementale
des Territoires et de la Mer



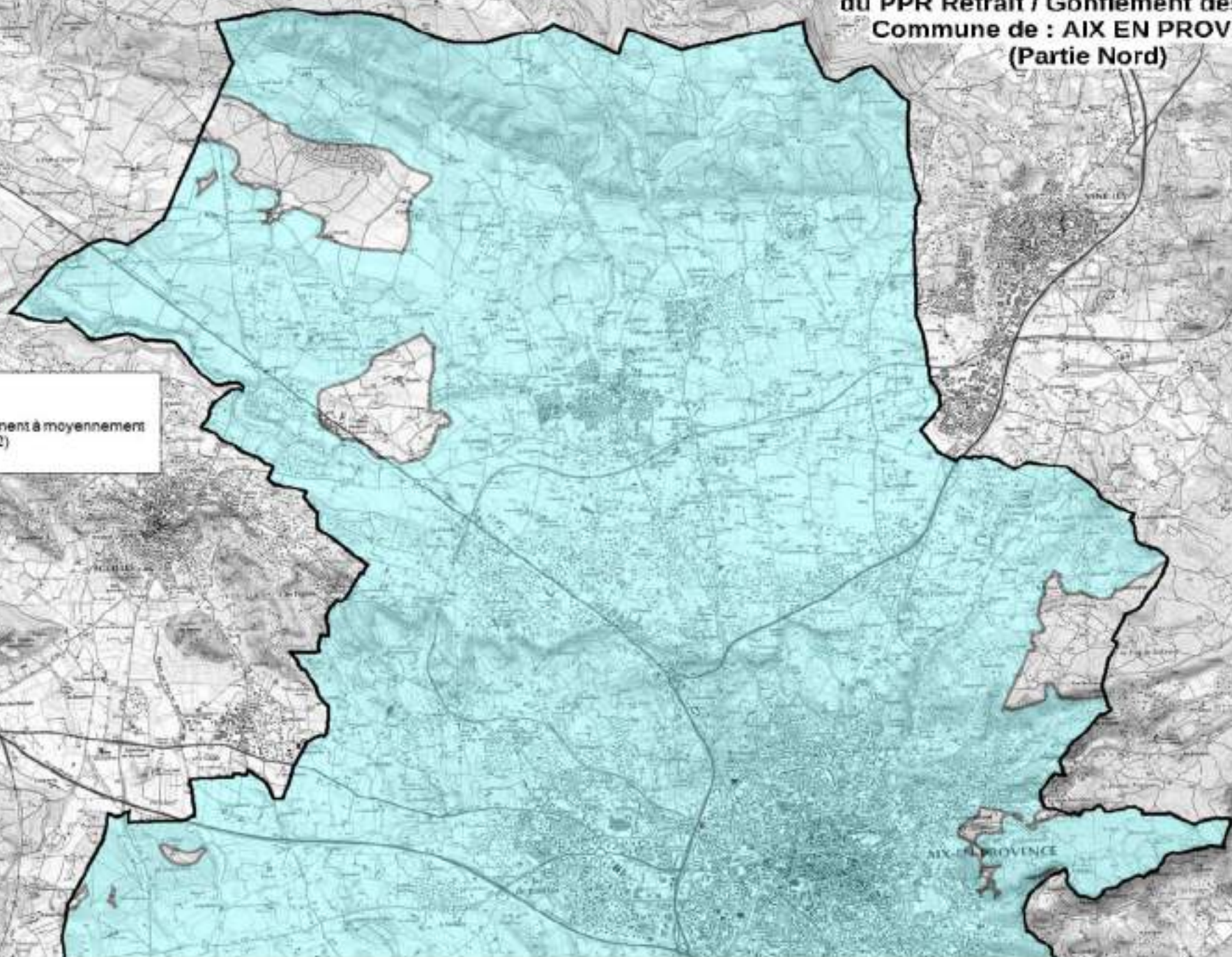
Source :
Scan250 - CIGN
DOTM 13
Echelle 1/60000

Légende :



Zone faiblement à moyennement
exposée (B2)

Reproduction du zonage réglementaire
du PPR Retrait / Gonflement des argiles
Commune de : AIX EN PROVENCE
(Partie Nord)





États - Région - Province
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES
BULGONNEM - 301010
Direction départementale
des Territoires et de la Mer



Source :
Scan25® - S IGN
DDTM 13
Echelle 1/60000

Légende :



Zone faiblement à moyennement
exposée (B2)

Reproduction du zonage réglementaire
du PPR Retrait / Gonflement des argiles
Commune de : AIX EN PROVENCE
(Partie Sud)

SUR
EN

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LE RISQUE

INONDATION

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

I. Descriptif sommaire du risque inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes: l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter des constructions, équipements et activités.

Un arrêté préfectoral prescrivant l'approbation d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (inondation) sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence pour la rivière de l'Arc a été établi le 2 mars 2020.

Nature de la crue:

- crue torrentielle

L'Arc est caractérisé par des inondations de type torrentiel. Ce type d'inondation affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit (et parfois asséché). Il est dû à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit (quelques centaines de km²) Les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, d'où des crues brutales et violentes dont le temps de montée est seulement de quelques heures. Le lit du cours d'eau peut être rapidement colmaté par le dépôt de sédiments et des bois morts peuvent former des barrages, appelés embâcles. Lorsqu'ils viennent à céder, ils libèrent une énorme vague, qui peut être mortelle.

Caractéristiques de la crue:

L'Arc a connu de nombreuses crues: 1978, 1993, 1994, 2003.

La connaissance du risque inondation suppose la délimitation des niveaux d'aléas pour la **crue de référence** qui est la plus forte crue connue et dans le cas où celle-ci serait plus faible qu'une crue de fréquence centennale, cette dernière. La qualification des niveaux d'aléa se fait alors en fonction des hauteurs et vitesses des écoulements.

II. Intensité et qualification de la crue:

L'inondabilité de l'Arc et de ses principaux affluents relève de la cartographie établie sur la base d'une étude hydraulique qui caractérise le risque par la hauteur de submersion et la vitesse d'écoulement. :

- risque caractérisé par un aléa faible : hauteur d'eau inférieure à 0,5 mètre
et vitesse d'écoulement inférieure à 0,5 m/s
- risque caractérisé par un aléa modéré: hauteur d'eau comprise entre 0,5 mètre et 1 mètre
et vitesse d'écoulement inférieure à 0,5 m/s
OU
hauteur d'eau inférieure à 0,5 mètre
et vitesse d'écoulement comprise entre 0,5 m/s et 1 m/s
- risque caractérisé par un aléa fort: hauteur d'eau supérieure à 1 mètre
OU
vitesse d'écoulement supérieure à 1 m/s
OU
hauteur d'eau supérieure à 0,5 mètre
et vitesse d'écoulement supérieure à 0,5 m/s

Plus généralement l'inondabilité de la commune est décrite par une étude hydrogéomorphologique qui donne la structuration et le fonctionnement de la plaine alluviale fonctionnelle en délimitant les différentes structures morphodynamiques:

- **Lit mineur:** ce lit a été structuré par des crues fréquentes (période de retour très courte – crue annuelle). Il est le siège des écoulements à forte dynamique induisant des charriages importants.
- **Lit moyen:** cette partie du lit a été structurée par des crues moyennes (période de retour de cinq à quinze ans environ). Les écoulements sont caractérisés par une dynamique forte, notamment lors des crues importantes – aux alentours de la crue centennale – tel que cela a pu être montré sur différents cours d'eau dans les dernières années.
- **Lit majeur:** cette partie est structurée par les crues rares à exceptionnelles. Sa dynamique est bien entendue plus faible. Les hauteurs de submersion et les vitesses sont en général faibles bien que localement les dynamiques puissent être relativement énergétiques.
- **Cônes de déjection:** ce sont généralement des zones de confluences avec les affluents, existant ou fossiles. Ils peuvent être actifs, avec un risque de divagation de l'affluent important ou inactifs avec une stabilisation du lit de l'affluent.
- **Axes d'écoulement:** ce sont des chenaux préférentiels d'écoulements. La dynamique de ces chenaux, bien que situés en général dans le lit majeur, se rapproche plutôt du lit moyen. Il s'agit donc de secteurs où le phénomène peut être important dans les gammes de crues fortes à exceptionnelles.

III. Territoire concerné

L'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence est concerné par un risque inondation (Cf cartes annexées), notamment sur :

- **Le bassin versant de l'ARC et de ses principaux affluents** où un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été prescrit le 09 avril 2018 et un porter à connaissance a été transmis par le préfet en date du 23 août 2016 sur l'Arc.
- **Le reste du territoire communal (Touloubre et ruissellement pluvial)** qui sont concernés par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) et retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Provence.

IV. Informations supplémentaires

-le site internet des services de l'État dans le département :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention>

-géorisques <http://www.georisques.gouv.fr/>

-observatoire régional des risques majeurs PACA <http://observatoire-regional-risques-paca.fr/>

-site internet de la commune

-Le document information communal sur les risques majeurs et le plan communal de sauvegarde sont aussi consultables sur le site du Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeur : CYPRES :

www.cypres.org



Ministère de l'Énergie
de la Mer
et des Pêches

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

15, rue Antoine Lavoisier
13100 Marseille Cedex 03

Tel : 04 91 26 40 00
0491 26 40 01

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
TERRITOIRE D'AIX-EN-PROVENCE
(EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

PLANCHE 1 / 8

Echelle 1:5000

Sources :

Orthophotoplan IGN

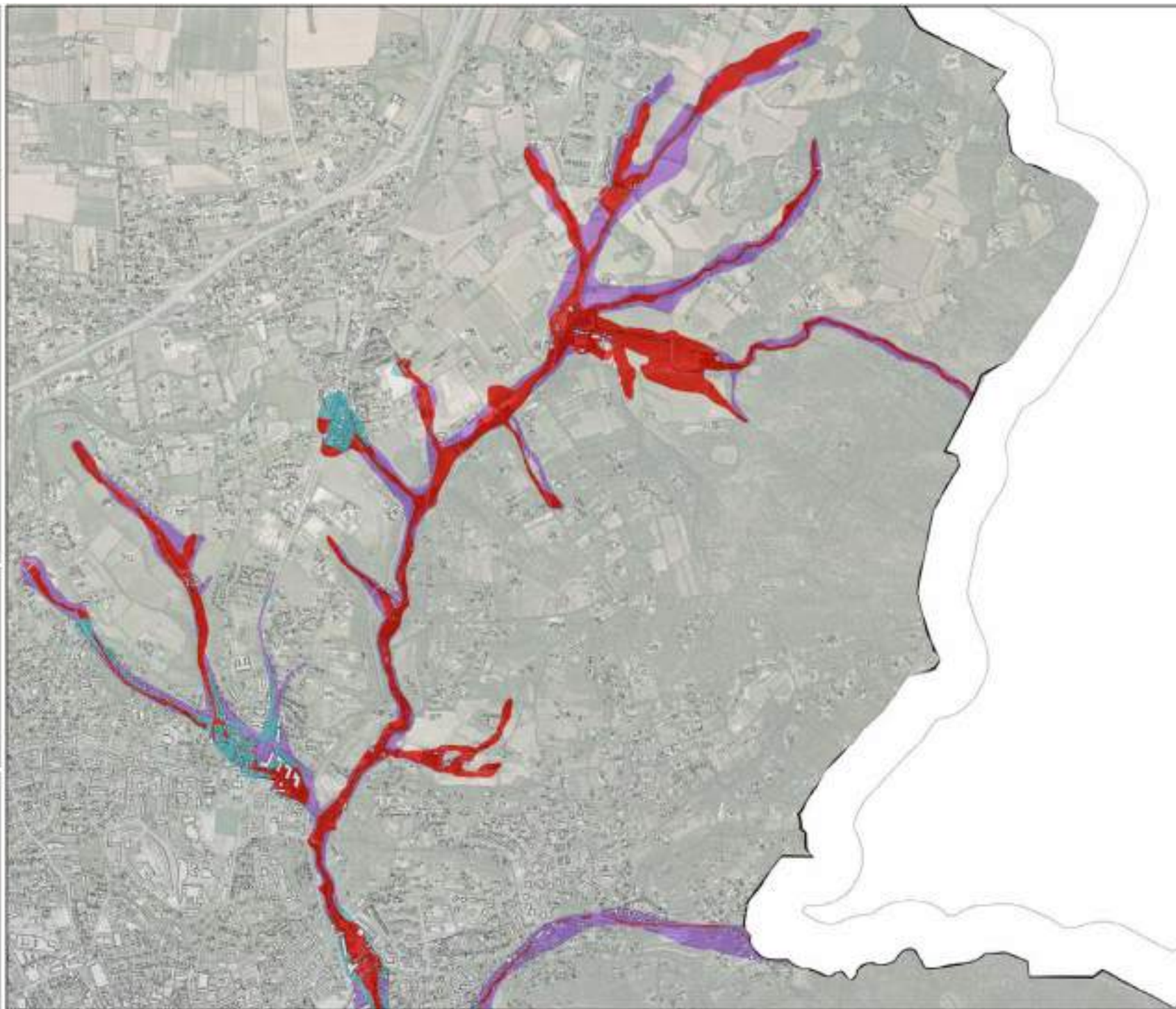
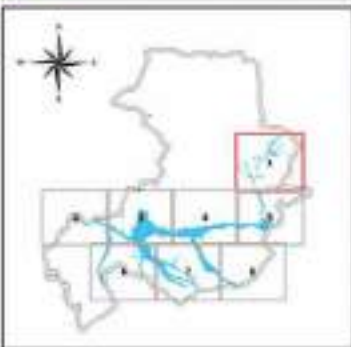
Bd Parcellaire PCI

DOTM 13 / SU / PR

**PPRS APPROUVE PAR ARRETE
PREFECTORAL LE 2 MARS 2020**

Type de zone	Régime de servitudes		Régime de servitudes	Régime de servitudes	Régime de servitudes
	Avant	Après			
Zone à servitudes	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Zone à servitudes	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Zone à servitudes	Non	Oui	Non	Oui	Oui

- Limite communale
- Bât
- PARCELLE**
- Zonage réglementaire**
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge
- Violette
- Limite Zone d'Expansions des Crues (ZEC)





PROVINCE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service départemental
des Territoires et de la Mer
15, rue André Béraud
13101 Marseille Cedex 03

Tel : 04 91 20 40 40
0491 20 40 40

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
TERRITOIRE D'AIX-EN-PROVENCE
(EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

FLANCHE 2 / 8

Echelle 1:5000

Sources :
Orthophotoplan IGN
Bd Parcellaire PCI
DDTM L3 / SU / PR

**PPRS APPROUVE PAR ARRETE
INSPECTORIAL LE 2 MARS 2020**

Type de zone	Régime		Statut	Couleur
	Construction	Aménagement		
Zone rouge	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Rouge
Zone bleue forte	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Bleu foncé
Zone bleue faible	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Bleu clair
Zone violette	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Violet

- Limite communale
- Bâti
- PARCELLE
- Zonage réglementaire:
 - Bleu clair
 - Bleu foncé
 - Rouge
 - Violet
- Limite Zone d'Expansions des Crues (ZEC)





MAIRIE D'ARC
13330 ARC EN PROVENCE
04 91 21 10 00

Direction départementale
des Territoires de Provence

16, rue Aristide Briand
13330 Arc-en-Provence

Tel : 04 91 21 41 41
04 91 21 41 41

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
TERRITOIRE D'ARC-EN-PROVENCE
(EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

PLANCHE 3 / 8

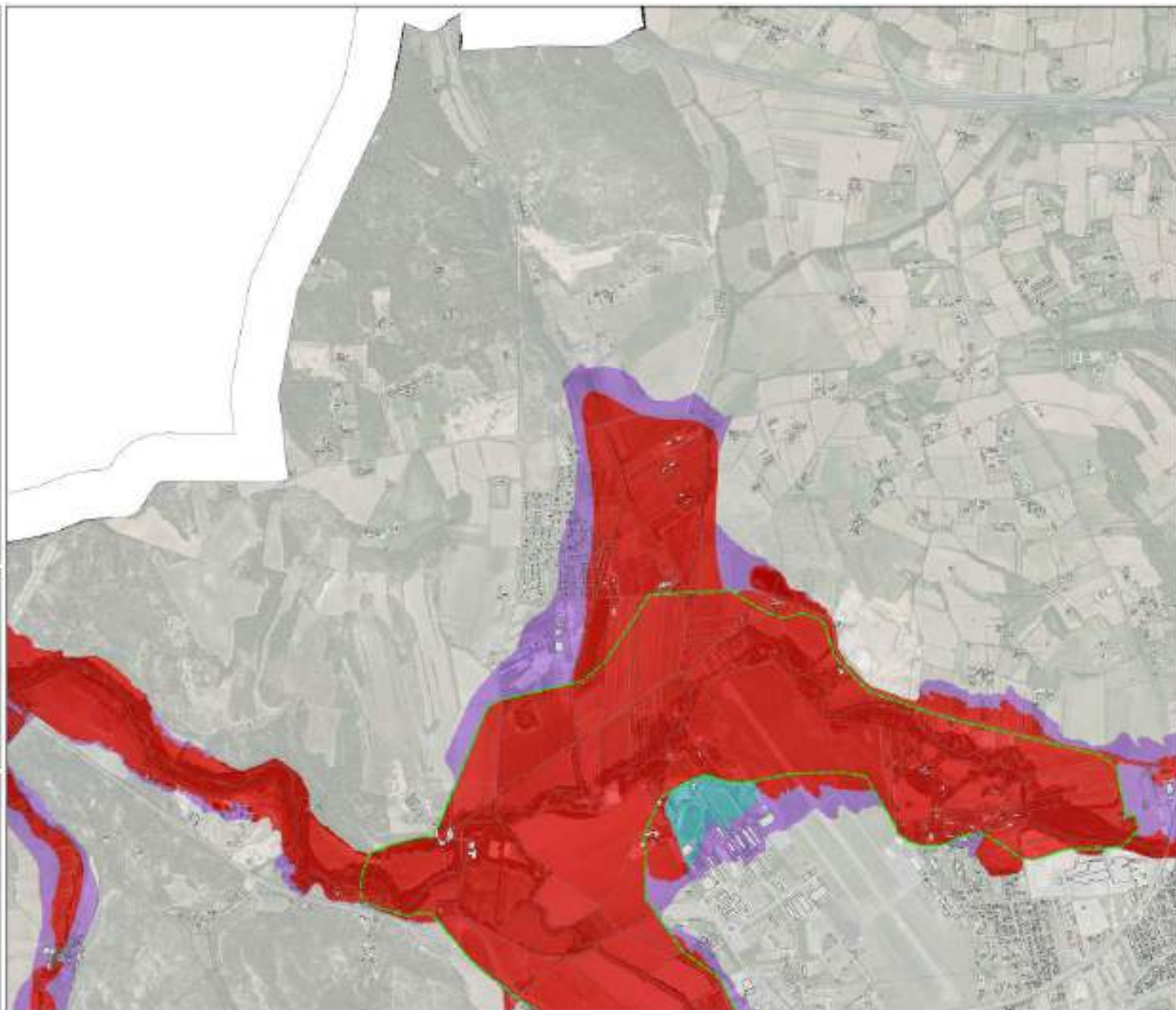
Echelle 1:5000

Sources :
Orthophotoplan IGN
Bd Parcellaire PCI
DOTM 13 / SU / PR

**PPRI APPROUVE PAR ARRETE
PREFECTORAL LE 2 MARS 2020**

	100 ans	50 ans	10 ans	100 ans	50 ans	10 ans	100 ans	50 ans	10 ans
Zone à haut risque	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Zone à risque moyen	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Zone à faible risque	100	100	100	100	100	100	100	100	100

- LIMITE COMMUNALE
- BRS
- PARCELLE
- Zonage réglementaire
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge
- Violet
- Limite Zone d'Expansion des Crues (ZEC)





2020-11-17 10:00
 100 - 100 000 000
 100 - 100 000 000

Direction Départementale
 des Territoires et de la Mer
 11, rue Henri-Clément
 13100 Marseille Cedex 4
 04 91 38 31 20
 04 91 38 31 20

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
 L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
 TERRITOIRE D'ADX-EN-PROVENCE
 (EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

FLANCHE 4 / 8

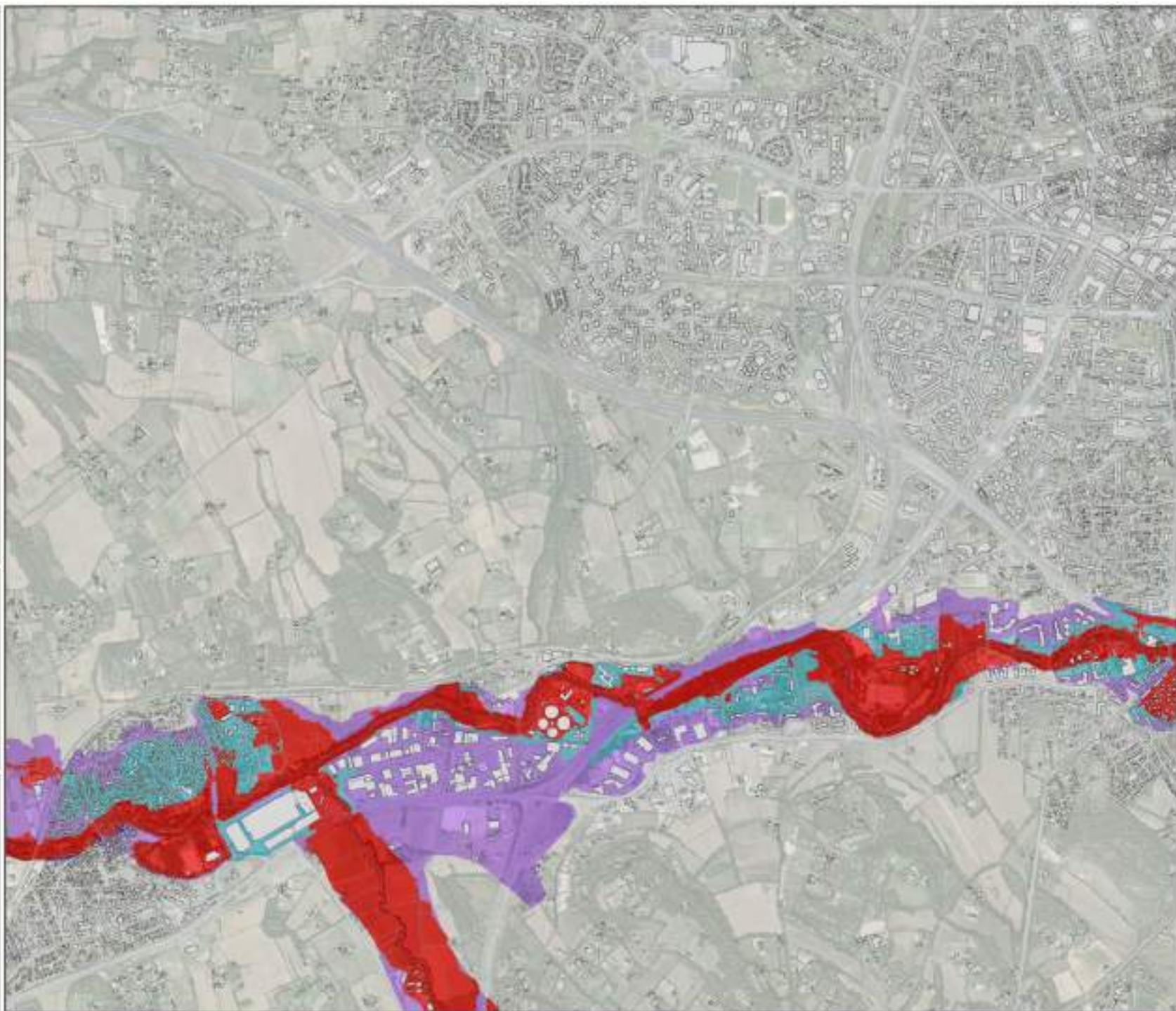
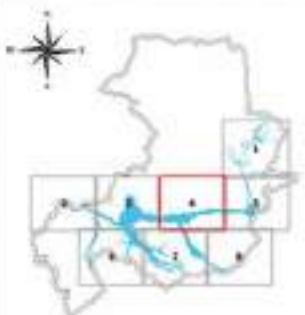
Echelle 1:5000

Sources :
 Orthophotoplan IGN
 Bd Parcellaire PCI
 DDTM 13 / SU / PR

PPRI APPROUVE PAR ARRETE
 PREFECTORAL LE 2 MARS 2020

	Zone à risque	Zone à risque	Zone à risque	Zone à risque	Zone à risque
Zone à risque	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Zone à risque	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Zone à risque	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Zone à risque	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Zone à risque	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge

- Limite communale
- edn
- PARCELLE
- Zonage réglementaire
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge
- Violette
- Limite Zone d'Expansions des Crues (ZEC)





Service Départemental
des Travaux de la Mer
16, rue André Collet
13002 Marseille Cedex 2
Tel : 04 91 28 40 40
0391 030200 1302

PROJET DE
Dossier d'élaboration
du Plan de Prévention
des Risques d'Inondation

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
TERRITOIRE D'AIX-EN-PROVENCE
(EDITION 02/2020)**

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

PLANCHE 5 / 8

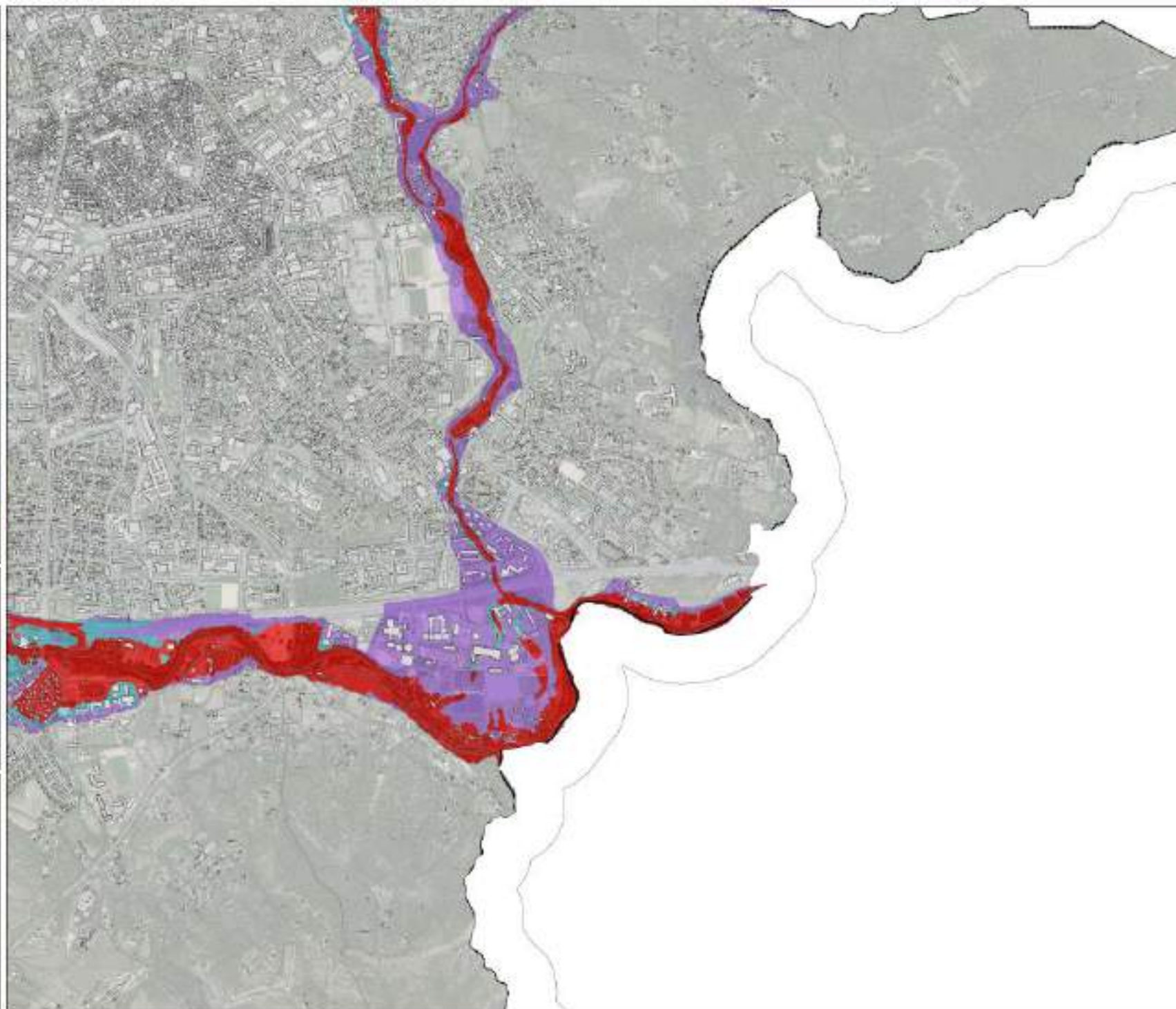
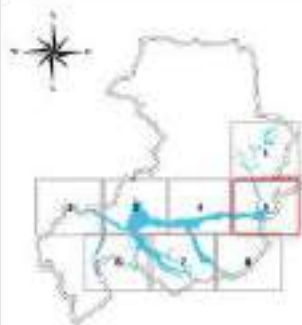
Echelle 1:5000

Sources :
Orthophotoplan IGN
Bd Parcellaire PCI
BDTM 13 / SUJ / PR

**PRILE APPROUVE PAR ARRETE
PREFECTORAL LE 2 MARS 2020**

Zone	Réglementation		Réglementation	
	Urbanisme	Environnement	Urbanisme	Environnement
Zone à risque	UR	UR	UR	UR
Zone à risque	UR	UR	UR	UR
Zone à risque	UR	UR	UR	UR
Zone à risque	UR	UR	UR	UR

- Limite communale
- BSB
- PARCELLE
- Zonage réglementaire**
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge
- Violette
- Limite Zone d'Expansions des Crues (ZEC)





Mairie de Provins

Service Urbanisme
des Terrains et de la VE

15, rue André Zaffra
13002 Marseille Cedex 1

PLANS 001
0001 0010 00100
Bureau départemental
des Terrains et de la VE

Tel : 04 91 24 40 40
04 91 24 40 41

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
TERRITOIRE D'AIX-EN-PROVENCE
(EDITION 02/2020)**

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

PLANCHE 6 / 8

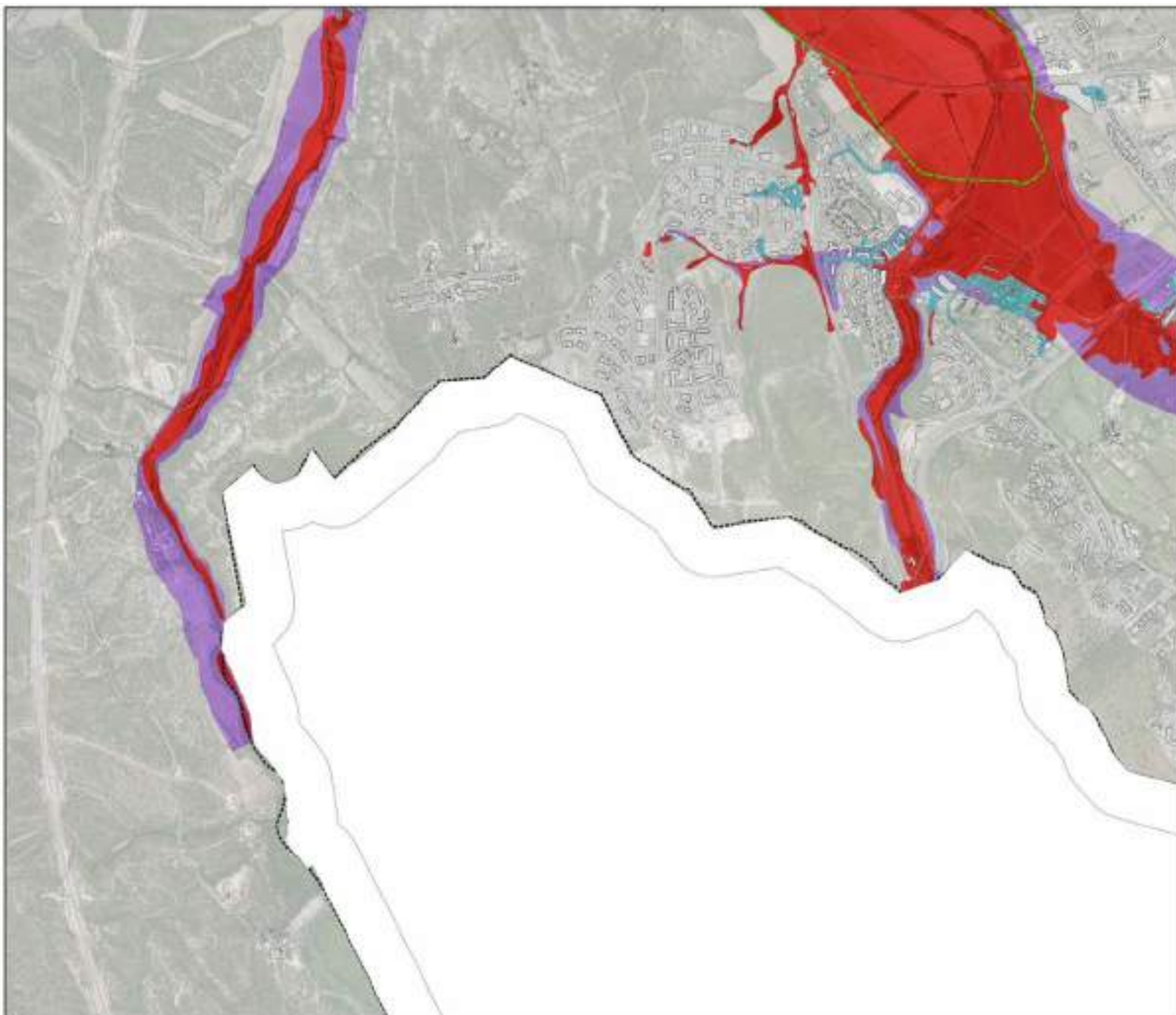
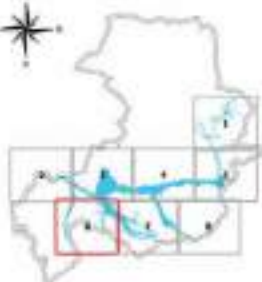
Echelle 1:5000

Sources :
Orthophotoplan IGN
Bd Parcellaire PCI
DDTM 13 / SU / PR

**PPRI APPROUVE PAR ARRETE
PREFECTORAL LE 2 MARS 2020**

	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque	Zone non inondable
Zone à haut risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque	Zone non inondable
Zone à risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque	Zone non inondable
Zone à faible risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque	Zone non inondable
Zone à très faible risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque	Zone non inondable
Zone non inondable	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque	Zone non inondable

- Limite communale
- site
- PARCELLE
- Zonage réglementaire:
 - Bleu clair
 - Bleu foncé
 - Rouge
 - Violet
- Limite Zone d'expansion des Crues (ZEC)





Direction Départementale
des Territoires et de l'Énergie

16, rue Henri-Dunant
13008 Aix-en-Provence

04 91 22 11 00
04 91 22 11 01
Direction Départementale
des Territoires et de l'Énergie

Tel : 04 91 22 42 81
Mél : dtdt@ddt69.fr

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
TERRITOIRE D'AIX-EN-PROVENCE
(EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

PLANCHE 7 / 8

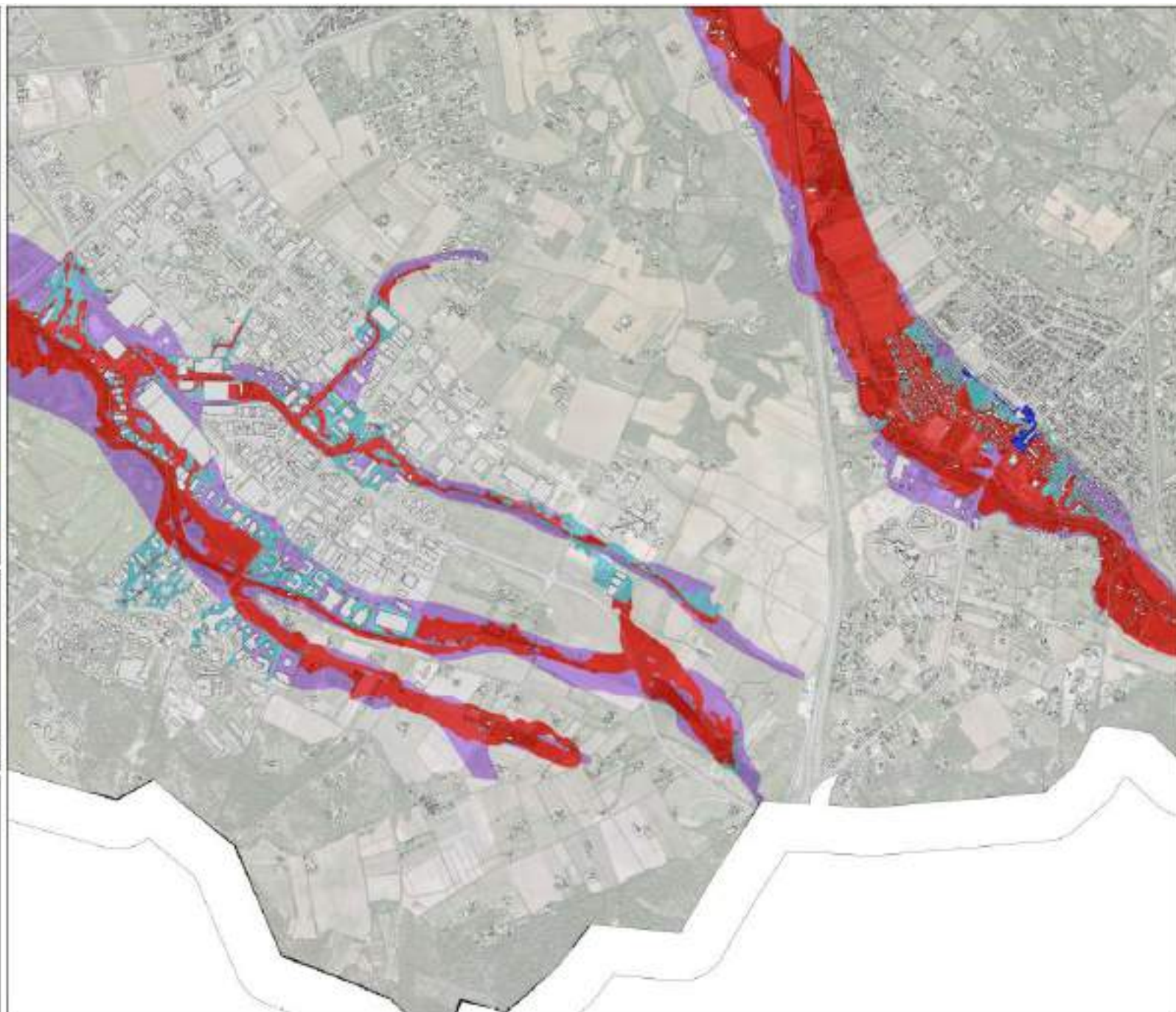
Echelle 1:5000

Sources :
Orthophotoplan IGN
Bd Parcellaire PCI
DDTM 13 / SU / RR

**PPRS APPROUVE PAR ARRETE
RECTORAL LE 2 MARS 2020**

Type de zone	Régime de servitudes		Régime de servitudes	
	PPRS	PPRi	PPRS	PPRi
Zone à risque	Non	Non	Non	Non
Zone à risque	OUI	OUI	OUI	OUI
Zone à risque	OUI	OUI	OUI	OUI
Zone à risque	OUI	OUI	OUI	OUI
Zone à risque	OUI	OUI	OUI	OUI

- Limite communale
- Bâtiment
- PARCELLE
- Zone réglementaire
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge
- Violet
- Limite Zone d'Expansion des Crues (ZEC)





Communauté de Communes
du Val de la Vère

M. Jean-Louis Gélard
11111 Boulevard Lavoisier

0800 11 11 11
04 47 81 11 11
Site de la Communauté de Communes
du Val de la Vère - 35 11 11

Tel : 04 47 81 11 11
Fax : 04 47 81 11 11

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE
L'ARC ET DE SES AFFLUENTS SUR LE
TERRITOIRE D'AX-EN-PROVENCE
(EDITION 02/2020)

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

PLANCHE 6 / 8

Echelle 1:5000

Sources :
Orthophotoplan IGN
Bd Parcellaire PCI
DOTM 13 / SU / PR

PPRI APPROUVE PAR ARRETE
PREFECTORAL LE 2 MARS 2020

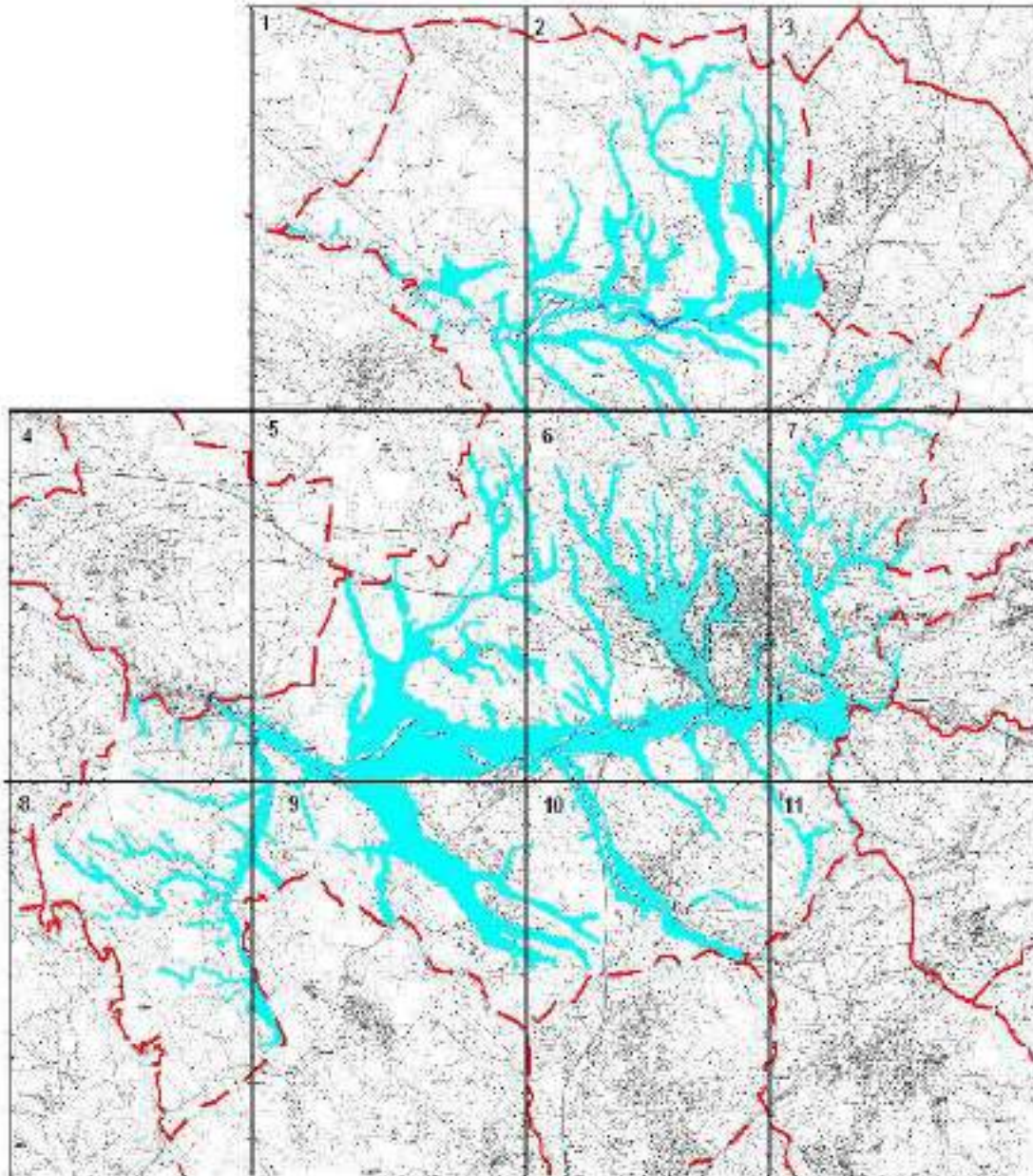
	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque
Zone à haut risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque
Zone à risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque
Zone à faible risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque
Zone à très faible risque	Zone à haut risque	Zone à risque	Zone à faible risque	Zone à très faible risque

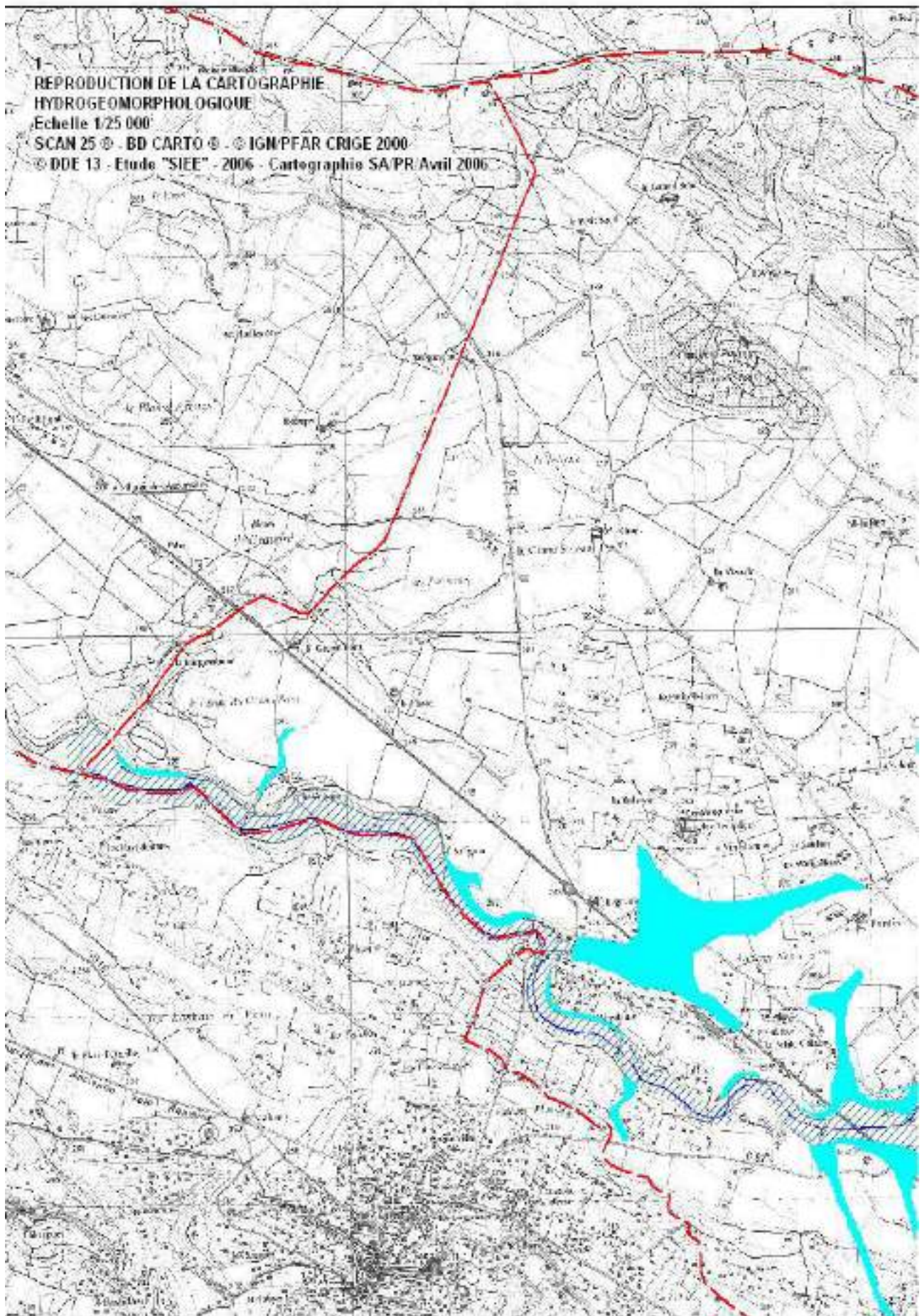
- Limite communale
- Limite
- PARCELLE
- Zonage réglementaire
- bleu clair Eau d'air
- bleu foncé Eau fond
- rouge Rouge
- violet Violet
- Zone d'Expansion des Crues (ZEC)

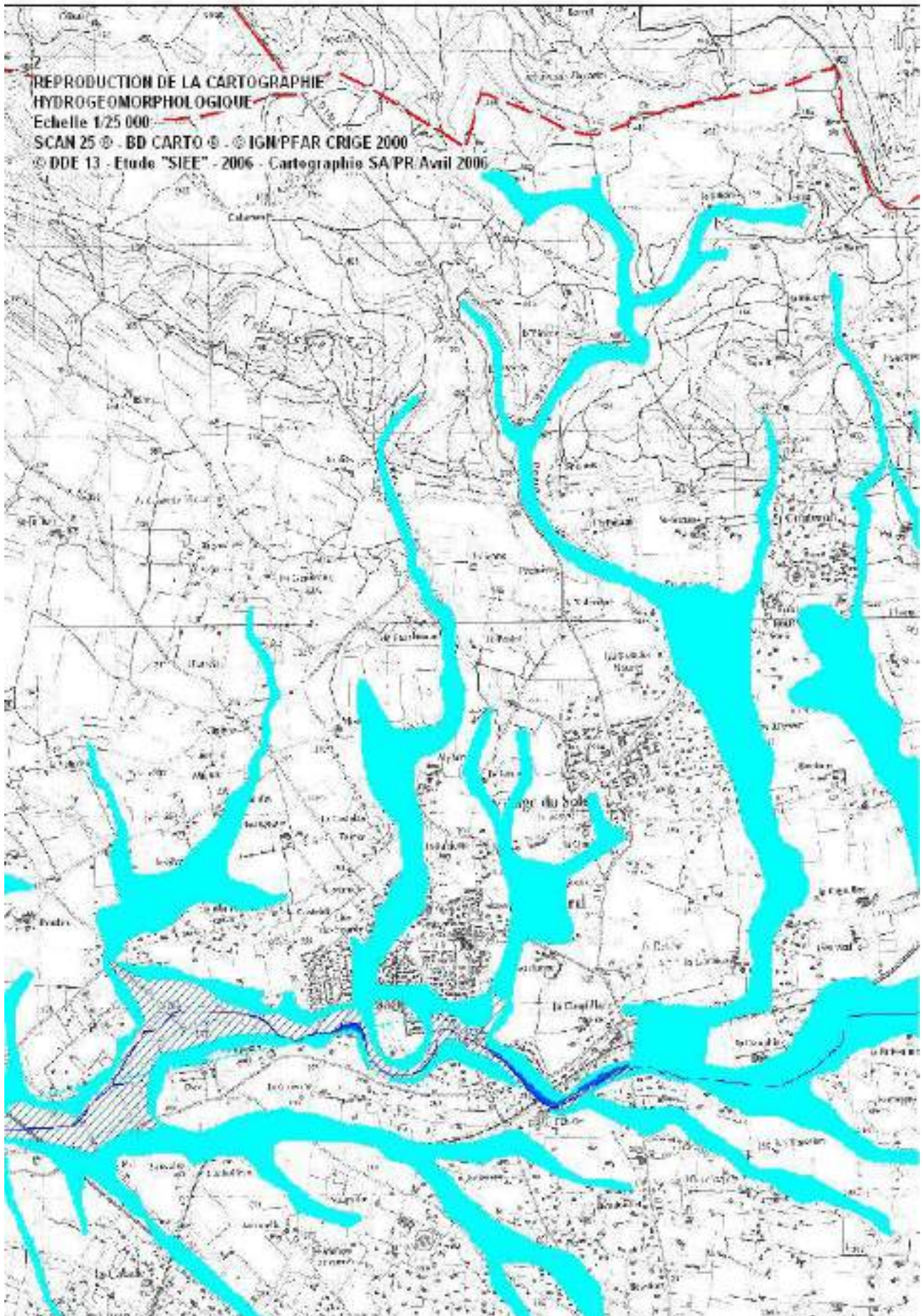


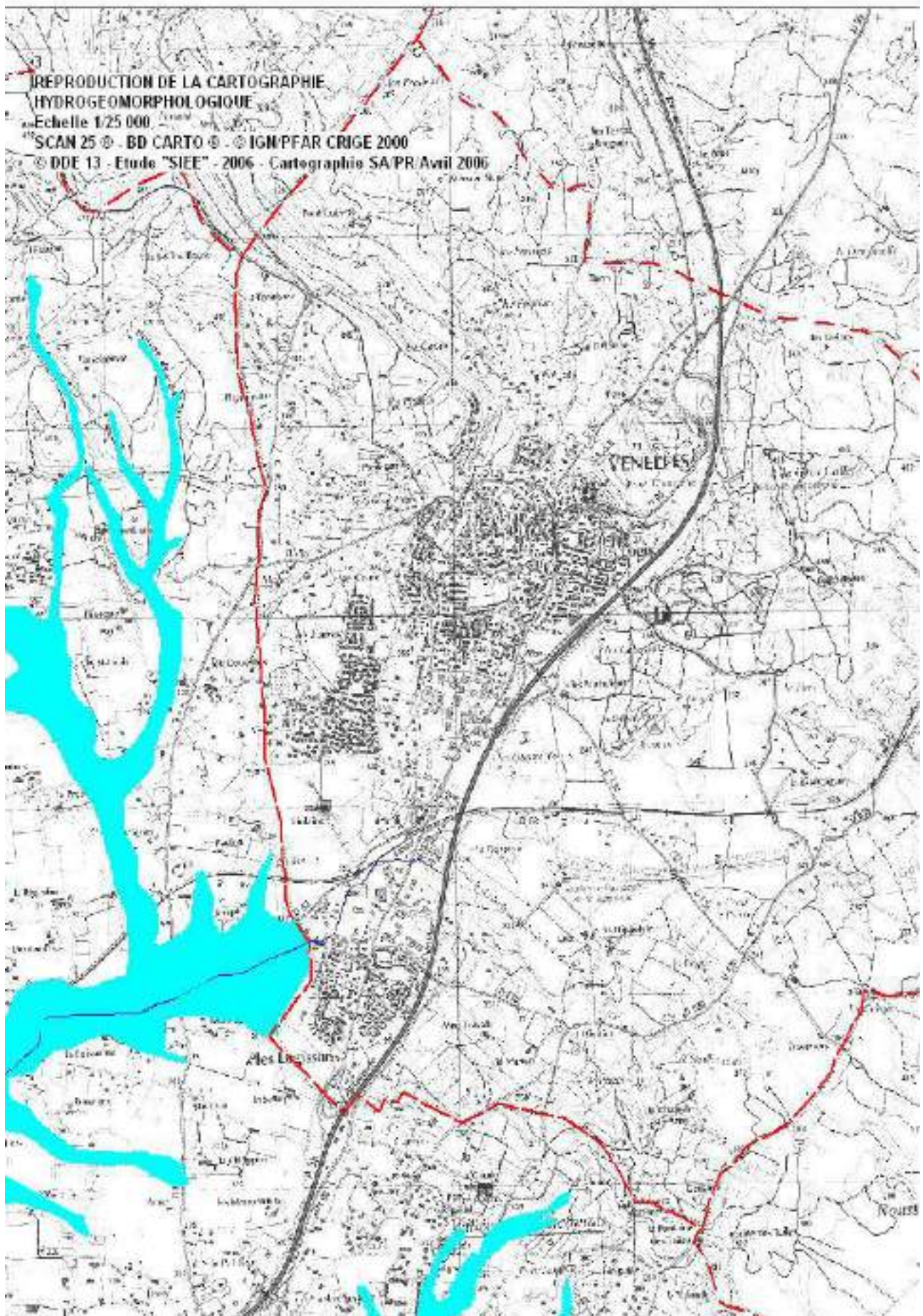


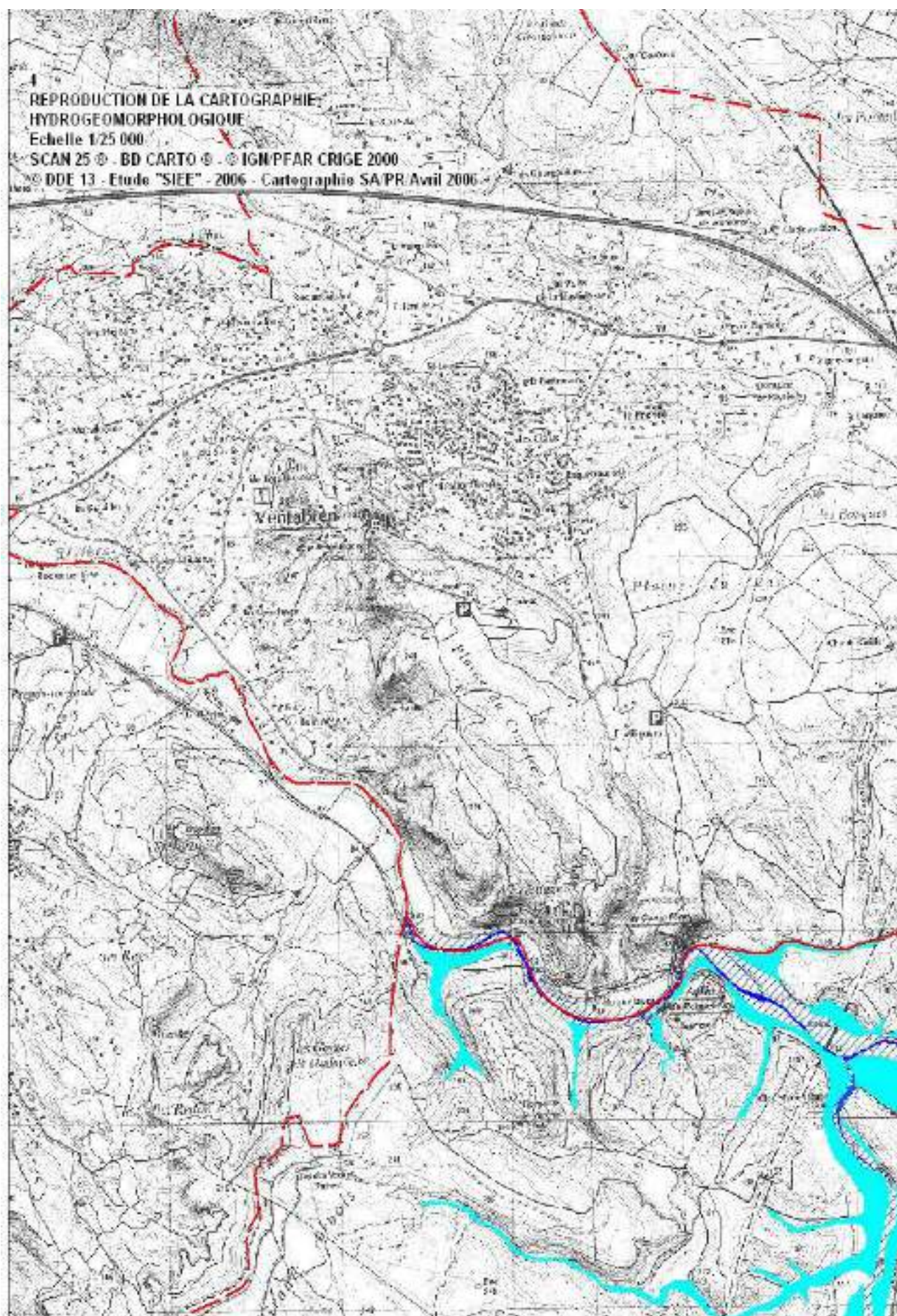
REPRODUCTION DE LA CARTOGRAPHIE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE - Tableau d'assemblage -

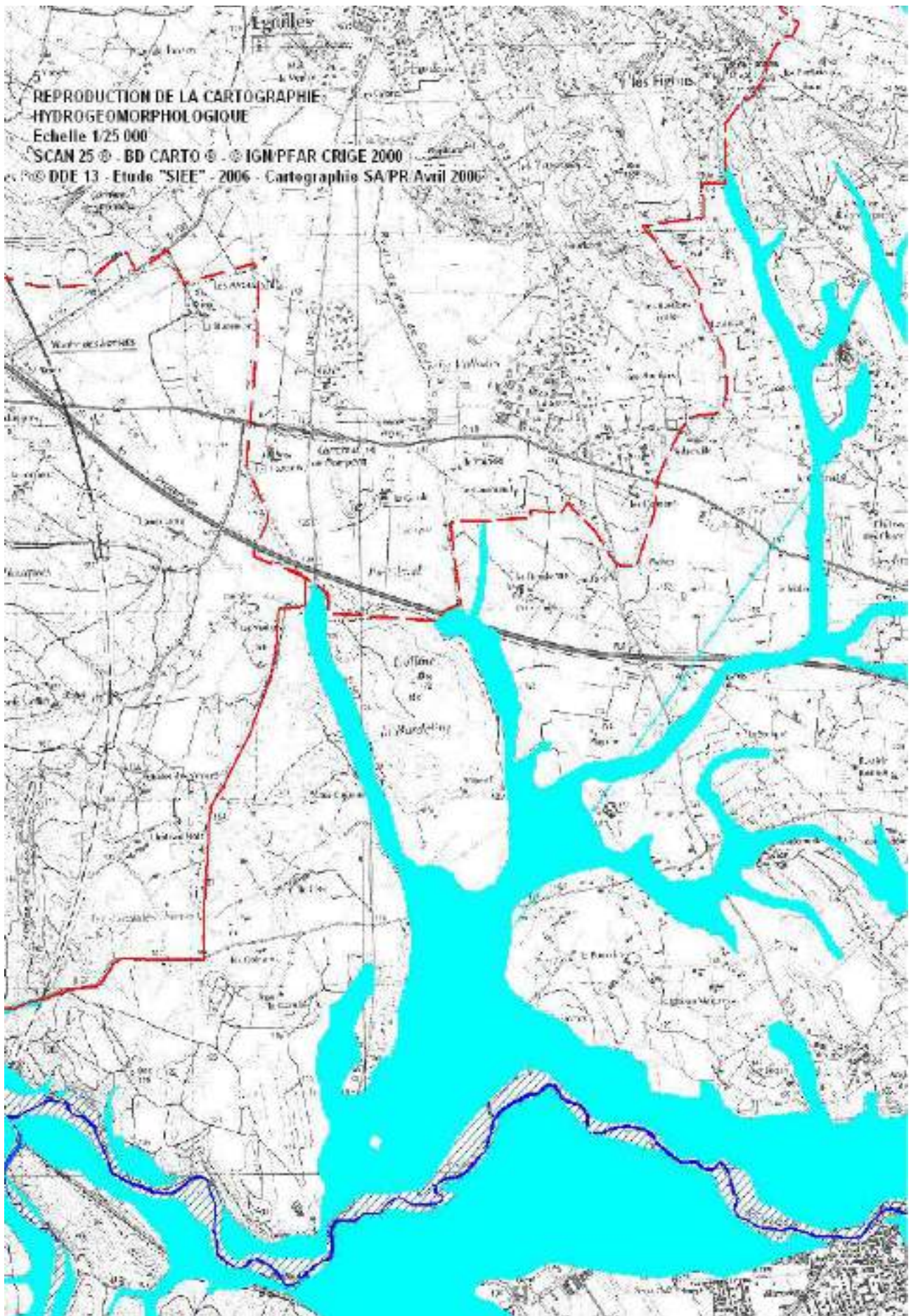


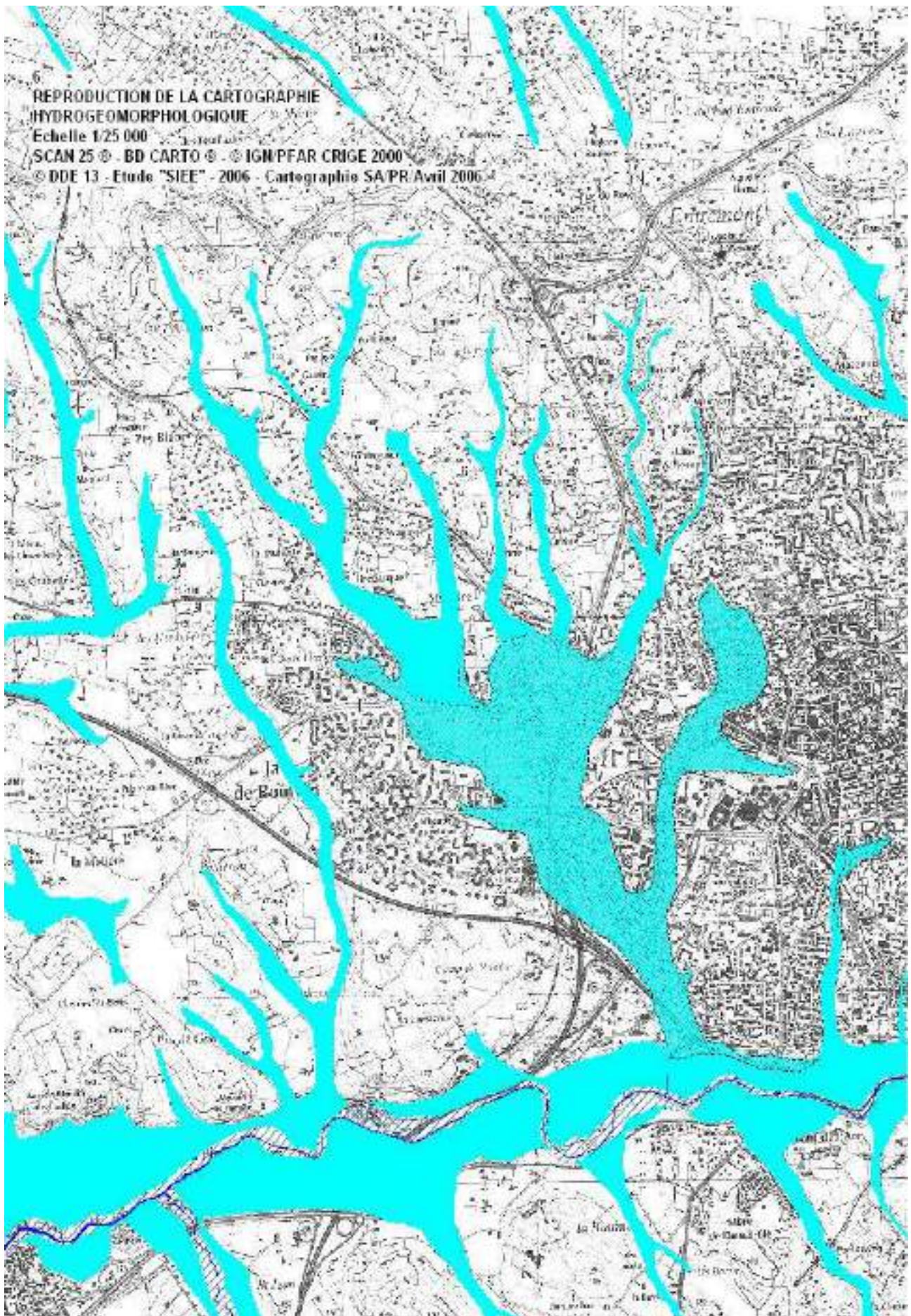


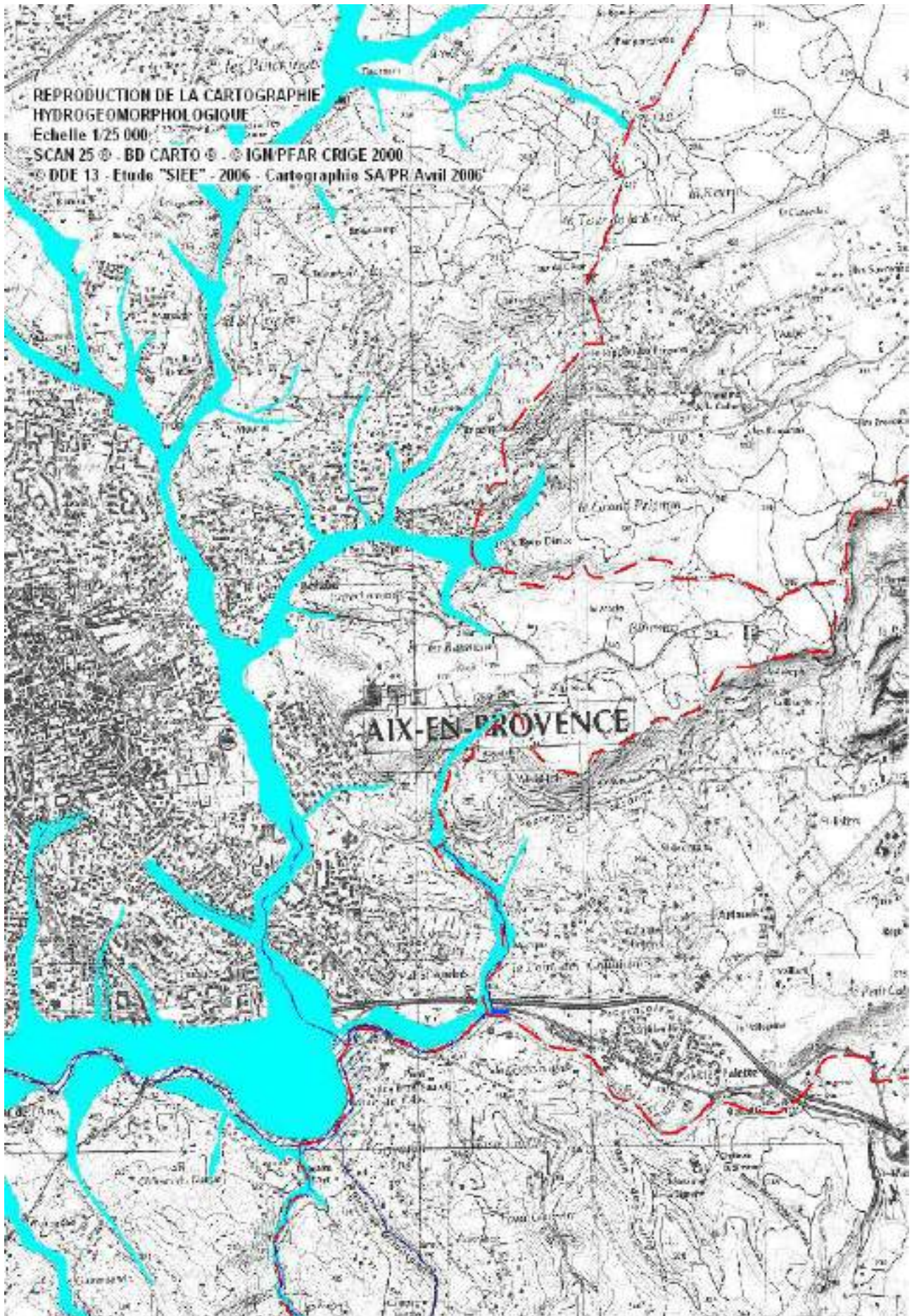


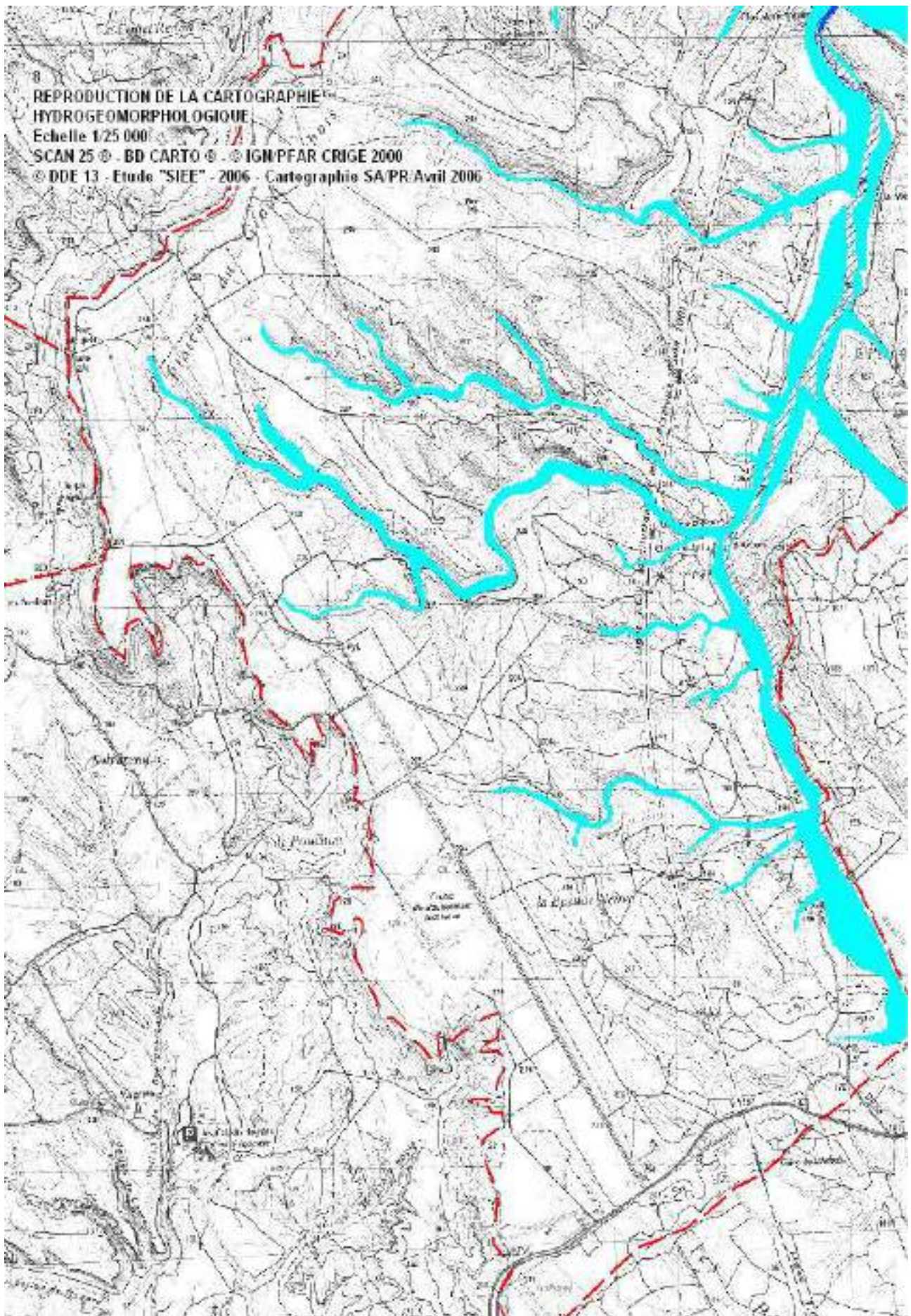


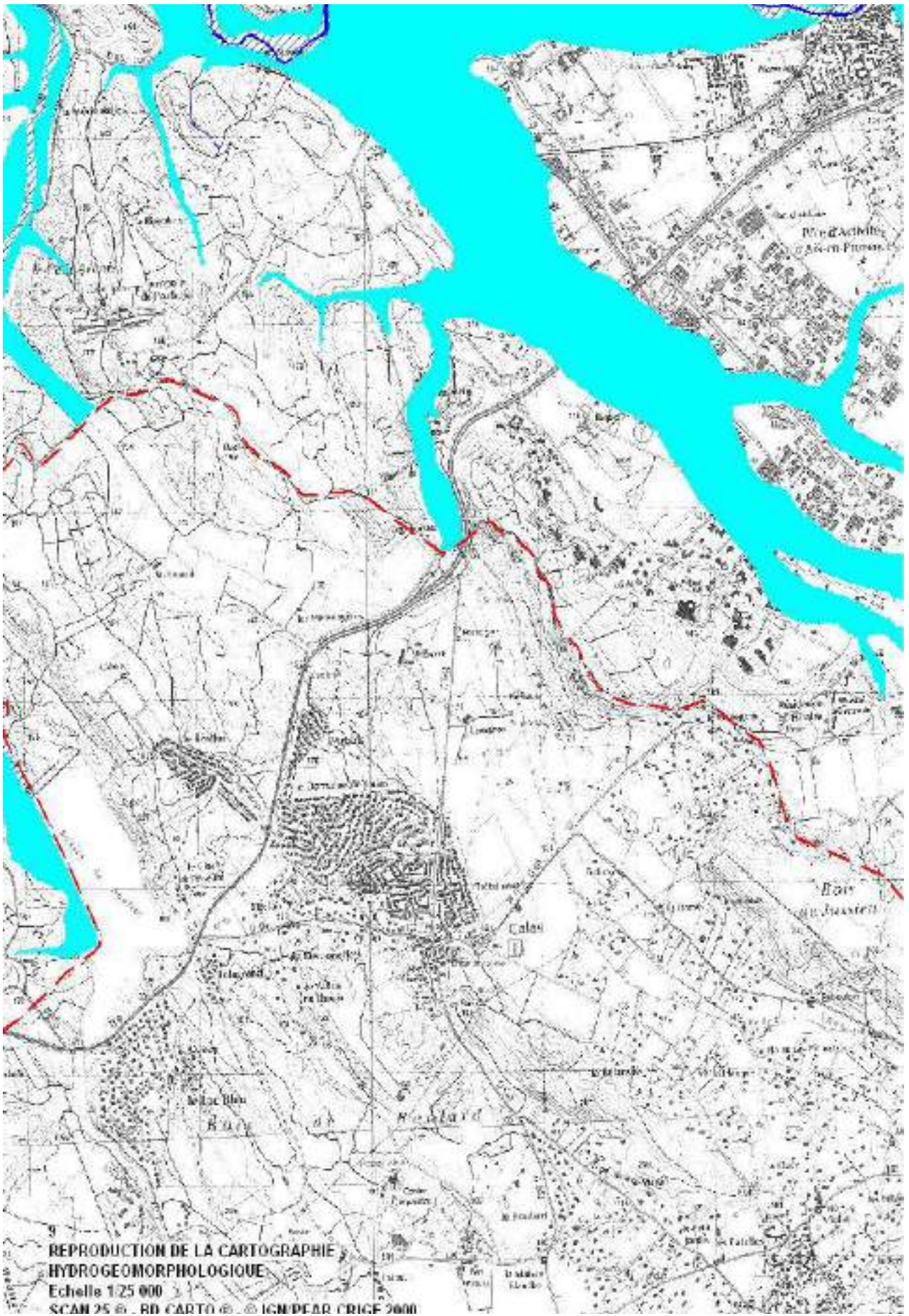


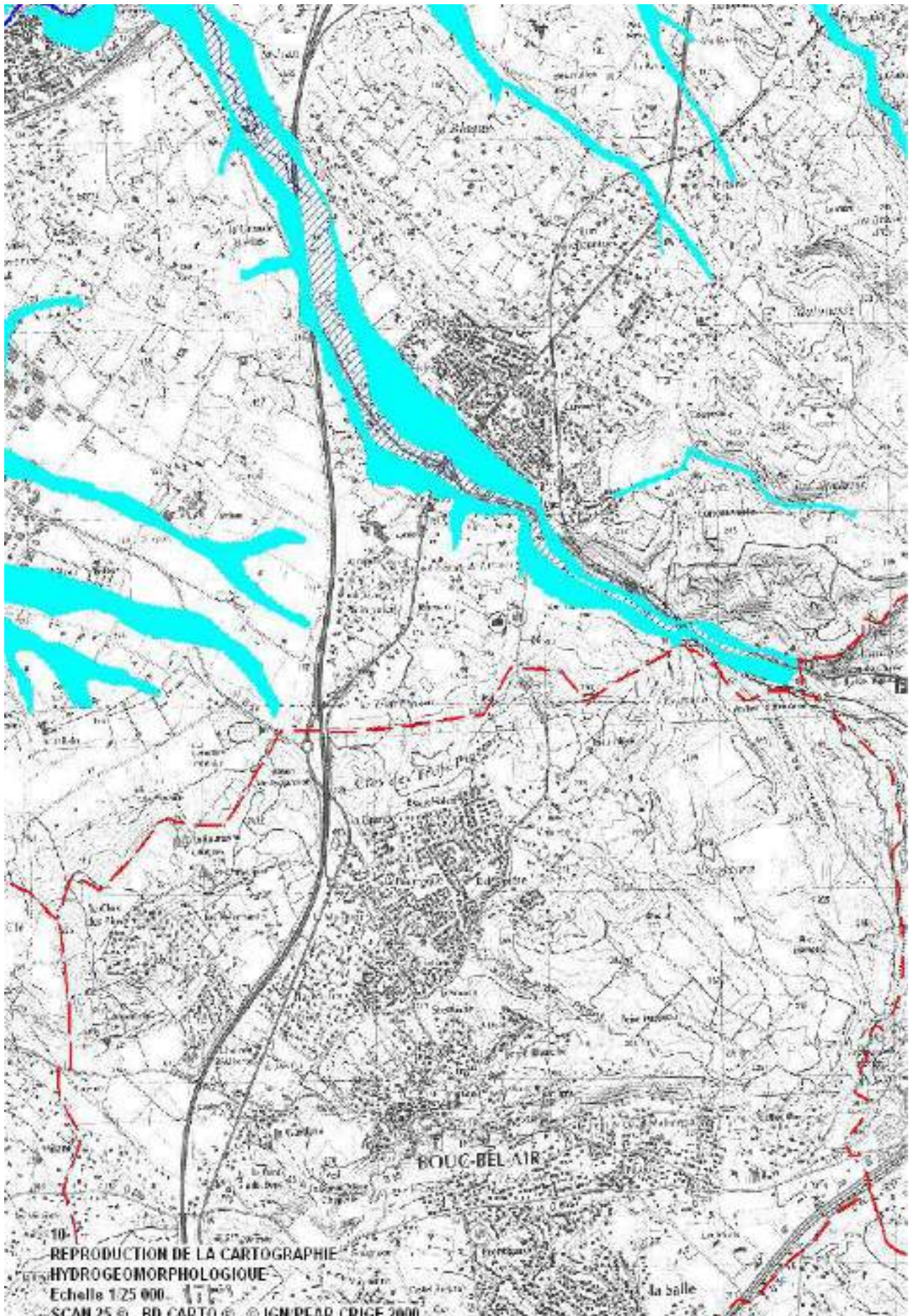


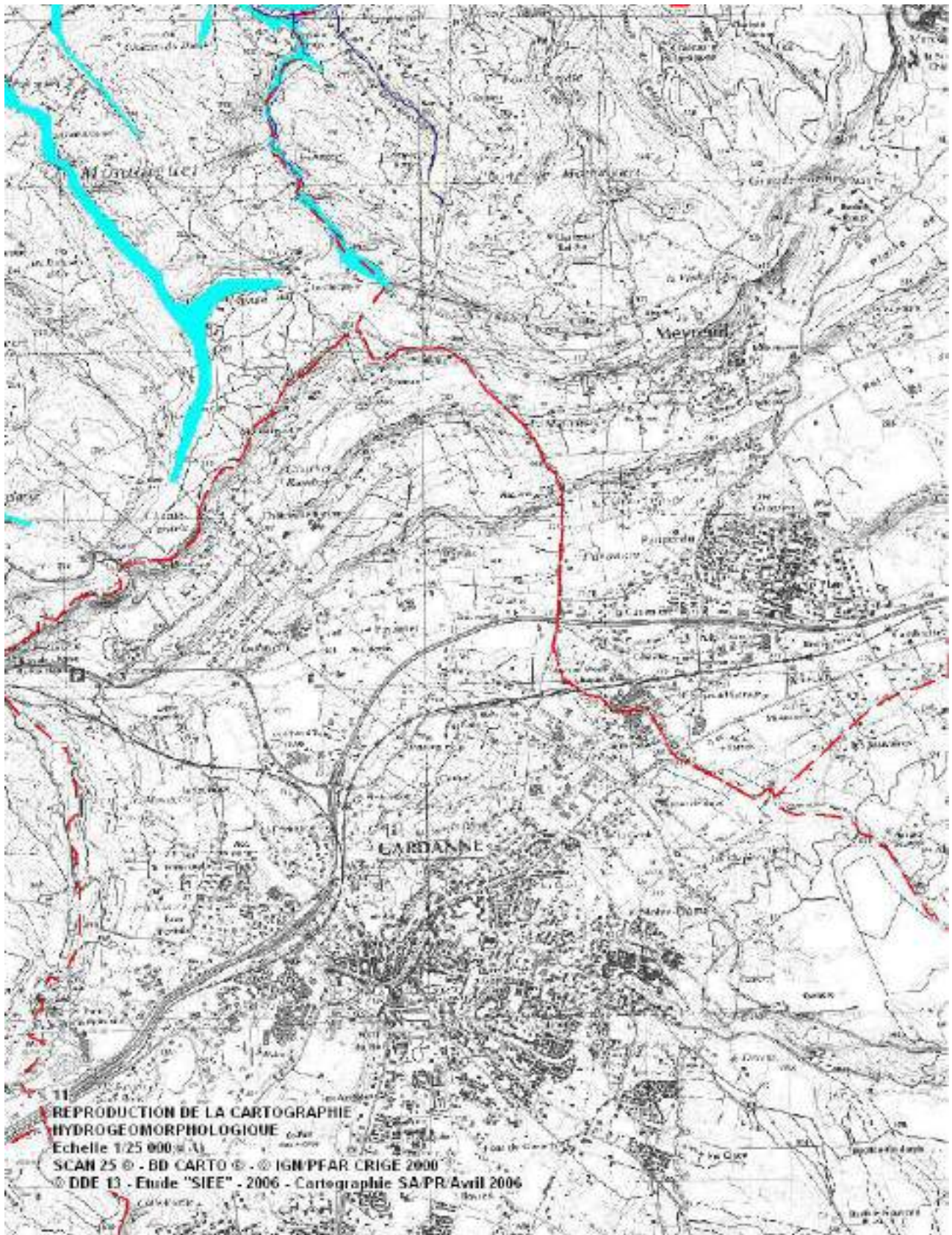












FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LE RISQUE

FEUX DE FORET

COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

I. Nature et caractéristique de l'aléa

Est considéré comme feu de forêt tout feu de l'espace naturel qui atteint des forêts et garrigues.

La commune d'Aix-en-Provence est concernée par l'aléa feu de forêt du fait de la présence de plusieurs massifs forestiers sur son territoire, notamment les massifs de Sainte Victoire et Concors, des Quatre Termes, de la Trévaresse, du Montaiguet et de l'Arbois.

Pour définir le zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRif), les études se basent, entre autres paramètres, sur la caractérisation de l'aléa subi.

L'aléa subi représente l'aléa d'incendie auquel sont exposés les personnes et les biens du fait de leur proximité des zones boisées (incendie de forêt menaçant les zones urbanisées).

II. Nature et intensité du risque

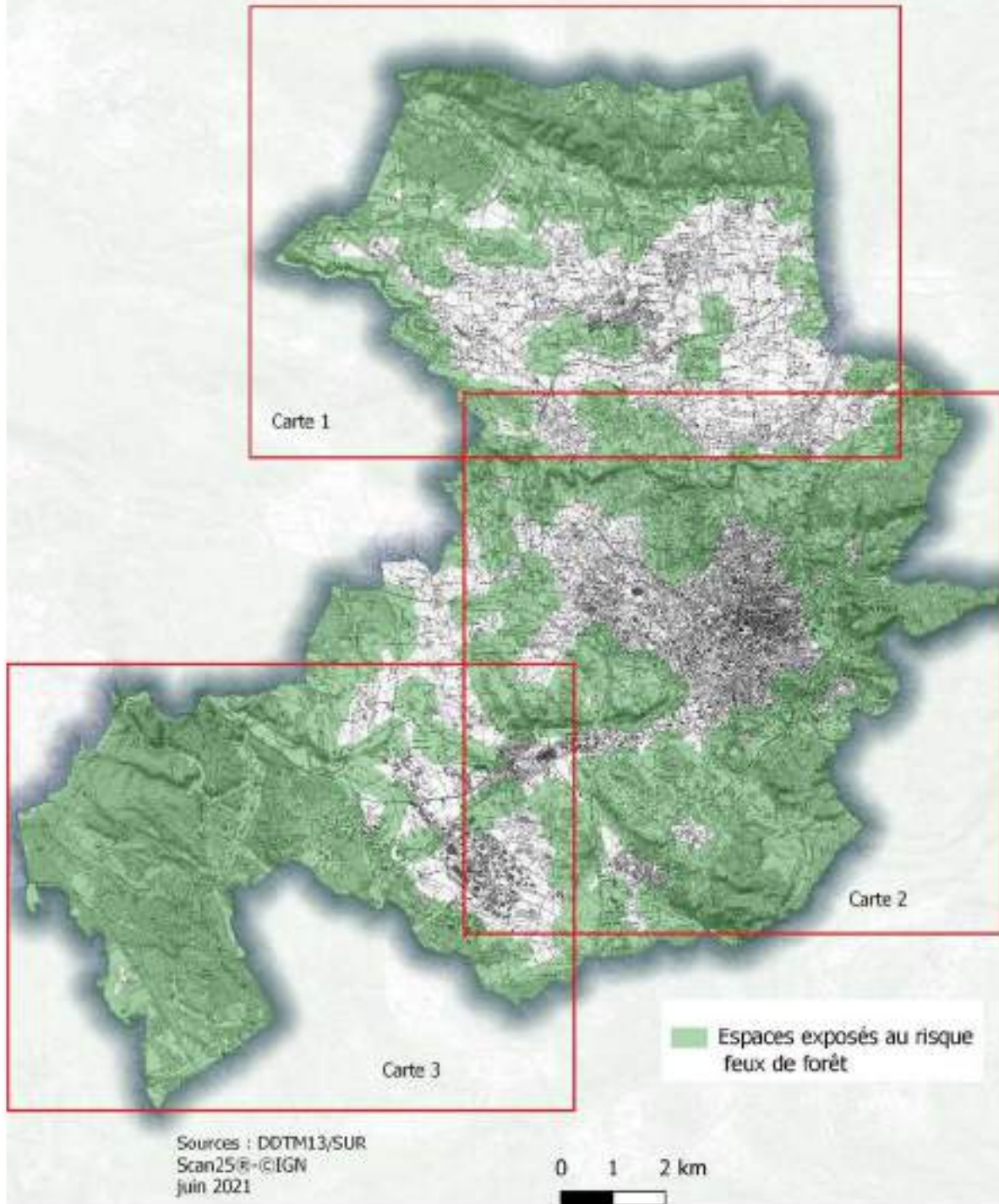
Le risque et le zonage réglementaire du PPRif résultent du croisement entre l'aléa subi (phénomène feu de forêt défini par sa probabilité et son intensité) et les enjeux exposés (constructions, installations et activités), compte tenu de leur "défendabilité" (présence et niveau des équipements de défense: voies d'accès, points d'eau incendie,...).

III. Territoire concerné

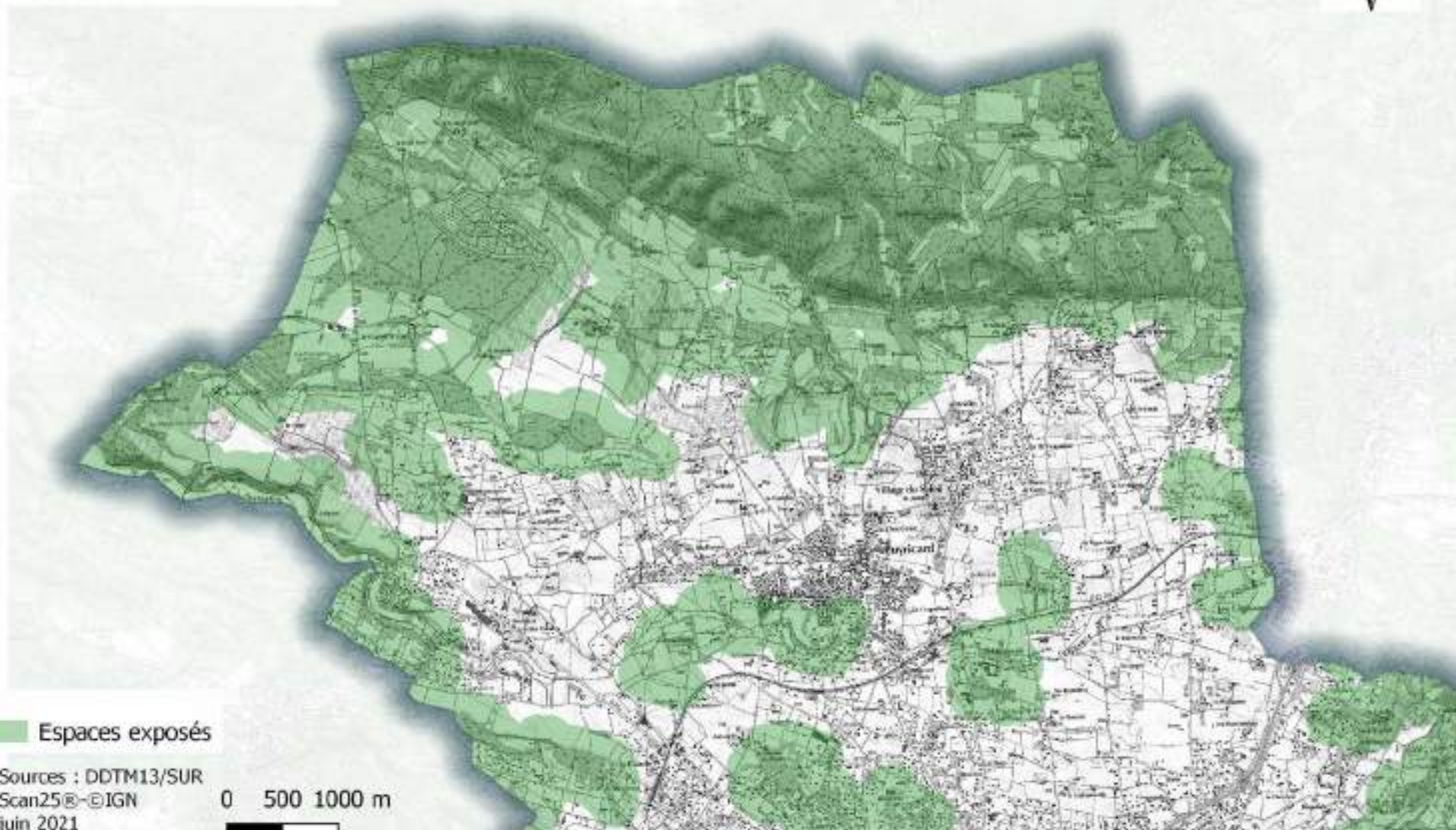
L'arrêté préfectoral de prescription du PPRif d'Aix-en-Provence définit la zone d'étude du risque feu de forêt comme étant l'ensemble du territoire communal.

En réalité, la zone d'étude effective est limitée aux espaces exposés au risque incendie de forêt définis par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2013 et dont la carte est présentée ci-après.

Commune d'AIX EN PROVENCE
Espaces exposés au risque feux de forêt



Commune d'AIX EN PROVENCE
Espaces exposés au risque feux de forêt
Carte 1



 Espaces exposés


Sources : DDTM13/SUR
Scan25®-IGN
juin 2021

0 500 1000 m



Commune d'AIX EN PROVENCE
Espaces exposés au risque feux de forêt
Carte 2



 Espaces exposés

Sources : DOTM13/SUR
Scan25®-©IGN
juin 2021

0 500 1000 m



Commune d'AIX EN PROVENCE
Espaces exposés au risque feux de forêt
Carte 3

